

N° 73, décembre 2011

Communications **CFST**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



«Vision 250 vies»

Lire à partir de la page 3

■ Sommaire



«Vision 250 vies»

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 73, décembre 2011

Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 61 08
www.cfst.ch, cfst@cfst.ch

Rédacteur en chef

Serge Pürro, secrétaire principal de la CFST

Des articles d'auteurs sont publiés dans les Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

hilfikergrafik.ch

Impression

UD Print SA, 6002 Lucerne

Parution

Paraît trois fois par an.

Edition

Allemand: 22 000 exemplaires
Français: 7 500 exemplaires
Italien: 2 200 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

«Vision 250 vies»	3
Cinq piliers pour une culture de la prévention au travail	4
Un programme de prévention visionnaire de la Suva: sauver des vies	7
La Charte de la sécurité	12
Respecter les règles vitales et sauver des vies	14
Amiante: le danger est encore bien réel	16
Campagnes de prévention sur mesure pour les différents risques	20
Des machines sûres permettent d'éviter des accidents lors des travaux de maintenance	24
Identifier et évaluer correctement les risques au bureau	26
Passeport de sécurité personnel CFST	29
Syndrome d'apnées obstructives du sommeil: tableau clinique, diagnostic et traitement	31
«trébucher.ch»: tenez bon la rampe!	34
Il suffit de peu pour faire beaucoup	37
	
Nouveaux moyens d'information de la Suva	42
Personnes, faits et chiffres	47



Ulrich Fricker,
président de la CFST

■ «Vision 250 vies»

Les accidents professionnels n'ont rien à voir avec la fatalité: des mesures appropriées et un comportement adapté permettent de les éviter. La plupart des stratégies nationales et internationales se fondent donc sur une «vision zéro» ciblant avant tout une baisse notable et durable du nombre d'accidents professionnels graves. En Suisse, les organes d'exécution de la sécurité au travail, c'est-à-dire la Suva, les cantons et le SECO, assurent la concrétisation de cette idée ambitieuse. Avec le soutien de la CFST, ils entendent empêcher dans les prochaines années 250 accidents professionnels mortels et autant d'accidents professionnels entraînant une invalidité. L'accent est donc mis dans le domaine où la sécurité au travail peut le mieux déployer ses effets: la prévention des accidents professionnels graves.

Les articles de la présente édition vont dans ce sens. Les pages qui suivent vous fournissent de précieuses informations sur les concepts et approches permettant d'atteindre les objectifs précédemment cités. Il ne s'agit pas de théories, d'études scientifiques, mais de toute une série de mesures concrètes décisives pour la mise en œuvre de la prévention dans les entreprises et, nous l'espérons, le renforcement de la culture de la prévention au poste de travail. Non seulement les coûts s'en trouvent réduits, mais d'immenses souffrances sont ainsi également évitées.

Nous avons en outre sélectionné de nombreux autres thèmes à votre intention. Le «Passeport de sécurité personnel pour le secteur du prêt de personnel» élaboré par la CFST, en collaboration avec swisstafing, l'Union syndicale Suisse et Unia, fait florès. Il est maintenant proposé sous forme adaptée et à la demande des partenaires sociaux à tous les travailleurs des autres branches. Un rapport intermédiaire vous informe par ailleurs sur la poursuite de la campagne «Prévention au bureau». Enfin, dans le domaine de la médecine du travail, vous en apprendrez plus sur les risques et les effets du syndrome d'apnée du sommeil.

Les Communications CFST constitue la plateforme multithématique de la prévention au poste de travail. Avec nos axes prioritaires, nous souhaitons orienter les activités de prévention quotidiennes dans les entreprises et vous donner, chers lecteurs, le plus de suggestions possible en ce sens. Pour que la vision ne demeure pas une vision, mais devienne une réalité.

Ulrich Fricker, président de la CFST



Serge Pürro,
secrétaire principal
de la CFST

! Cinq piliers pour une culture de la prévention au travail

Plusieurs pays européens ont élaboré des stratégies nationales pour la sécurité et la protection de la santé au travail et de nombreuses organisations internationales ont défini des objectifs stratégiques en matière de prévention. Cependant, la 1^{re} Conférence stratégique de la DGUV (assurance sociale allemande contre les accidents) a démontré des lacunes dans la coordination des efforts déployés tous azimuts. Partant de ce constat, les acteurs de la 2^e Conférence stratégique, qui s'est déroulée cette année à Dresde, se sont interrogés sur les moyens de parvenir à une meilleure coordination et à une harmonisation des objectifs visés afin de promouvoir une culture internationale de la prévention. Ils ont défini à cet effet «cinq piliers» fournissant les bases pour une culture de la sécurité et de la santé au travail.

La 2^e Conférence stratégique a eu lieu les 3 et 4 février à Dresde sous la houlette de l'assurance sociale allemande contre les accidents DGUV en collaboration avec l'Organisation internationale du travail OIT, l'Association Internationale de Sécurité Sociale AISS, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA, la Commission Internationale de la Santé au Travail ICOH, l'Association internationale d'hygiène du travail IOHA et l'Association internationale d'inspection du travail IALI.

De nombreux représentants des gouvernements, des organisations nationales et internationales, des entreprises multinationales, des associations et des milieux scientifiques ont participé à cette conférence. Walter Eichendorf, vice-directeur général de la DGUV a particu-

lièrement bien résumé l'objectif commun poursuivi: «Nous allons profiter de cette conférence pour examiner la possibilité d'instaurer une meilleure coordination en faveur de la promotion d'une culture internationale de la prévention».

Définition des objectifs communs en réseau

Comment relier entre elles les différentes stratégies nationales et internationales en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé? Comment améliorer leur mise en œuvre dans l'entreprise? Voilà deux des questions auxquelles les participants à la conférence ont tenté de répondre. Ils se sont entendus sur une plateforme stratégique commune reposant sur cinq

piliers porteurs destinés à servir d'aide à la mise en œuvre des différentes stratégies dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé, et ceci à plusieurs niveaux.

Cinq piliers pour une culture de la prévention dans l'économie et la société

Les cinq piliers suivants constituent une première étape vers la mise en place d'une culture globale de la prévention du futur (voir fig. 1):

1 Réduction des accidents et des maladies professionnels (vision zéro ou 250 vies)

La «Vision zéro» est un objectif ambitieux à long terme visant notamment à éviter les accidents professionnels graves ou mortels et à diminuer la fréquence des maladies professionnelles.

2 Sensibilisation, développement de compétences et de capacités

Aujourd'hui encore, il existe un sentiment largement partagé que les accidents du travail et les maladies profes-



Modèle international pour une culture de la prévention



Fig. 1: cinq piliers pour une culture de la prévention dans l'économie et la société. Le pilier 1 «vision zéro» a été cimenté comme soubassement (stratégie) et faite (objectif) d'une culture de prévention. Les participants à la conférence ont porté une attention particulière au pilier 2 «sensibilisation».

sionnelles font partie intégrante du monde du travail. Ceci montre à suffisance la nécessité d'orienter la prévention sur le développement précoce de la perception du risque chez les travailleurs, sur le renforcement de leur sens des responsabilités envers eux-mêmes et autrui et sur l'amélioration des prestations des institutions et organes impliqués.

3 Coopération entre protection du travail et santé publique

Pour pouvoir créer une culture de la prévention et dégager des synergies, il faut qu'il existe une coopération entre

le système de sécurité et de protection de la santé au poste de travail et le secteur de la santé publique. En outre, des thèmes gravitant autour du travail devraient figurer en bonne place dans l'agenda politique des administrations de la santé publique.

4 La santé et la sécurité comme parties intégrantes du mode de vie

Les stratégies et les mesures mises en œuvre dans le domaine de la sécurité et de la santé déploieront leur effet si elles dépassent le cadre du monde du travail. Une approche globale doit s'étendre à l'ensemble des domaines de la sécurité

et de la protection de la santé au poste de travail et intégrer les thèmes relatifs au mode de vie, tels que l'alimentation, le tabagisme, la consommation d'alcool ou encore la pratique d'un sport.

5 Intégration de la prévention dans le système de la sécurité sociale

Globalement parlant, la question de la prévention devrait gagner en importance au sein du système de sécurité sociale.

Mise en œuvre en Suisse

En Suisse, la CFST s'occupe depuis 2008 de cette problématique. Dans le cadre de l'action «Vision 250 vies» de la Suva, elle poursuit l'objectif d'intégrer la réduction des accidents professionnels mortels et graves (avec un degré d'invalidité supérieur à 80 %) dans les activités des organes d'exécution en matière de prévention des accidents professionnels. En chiffres concrets, le projet se fonde sur une vision d'avenir qui se traduit par une tolérance maximale de 35 accidents par an jusqu'en 2015. Autrement dit, le projet a pour but de préserver 250 vies humaines ou d'éviter 250 accidents professionnels mortels et autant de cas d'invalidité grave d'ici 2015.

La CFST a mandaté le 2 avril 2008 les organes d'exécution qui se chargeront de concrétiser la mise en œuvre des activités pour leurs secteurs de compétences respectifs. La CFST met à la disposition de la Suva, des organes cantonaux d'exécution ICT et du SECO les moyens de prévention adéquats (voir fig. 2).

Les pages suivantes contiennent des articles traitant des activités de prévention mises en œuvre à ce jour afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la «Vision 250 vies».

Nouveaux défis à relever sous l'impulsion d'une économie globalisée

Les réflexions menées lors de la Conférence stratégique de la DGUV à Dresde

Mise en œuvre en Suisse

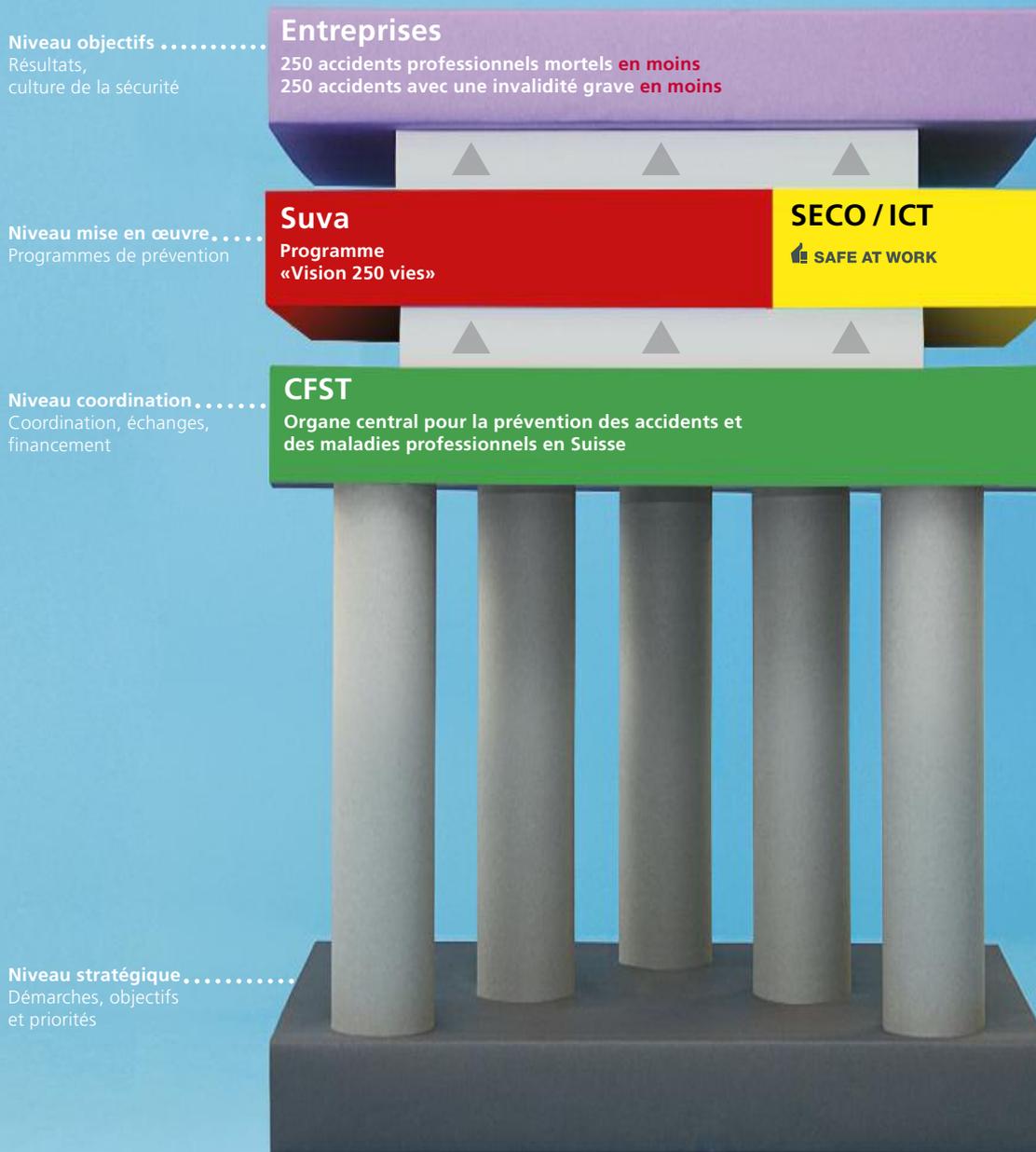


Fig. 2: schéma stratégique pour la mise en œuvre des activités de prévention dans le cadre de la «Vision 250 vies».

ont démontré que la mondialisation de l'économie nous place tous devant de nouveaux défis: crises financières et économiques, évolution démographique, développement technologique et nouvelles structures sociales. D'où l'importance grandissante de la coordination des activités dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé tant au plan national qu'international. Le développement des démarches proactives et préventives est déterminant pour faire face aux modi-

fications des conditions-cadres, à l'apparition de nouveaux défis sur le marché du travail et aux nouveaux dangers liés à l'activité professionnelle qui en découlent. La CFST est au cœur de ce développement et considère plus que jamais que son rôle de plaque tournante et d'organe coordinateur revêt une importance primordiale.

Sources et bibliographie:

- DGUV, 2. Strategiekonferenz, Akademie Dresden, 3.–4. Februar 2011, <http://www.dguv.de/iag/de/veranstaltungen/strategie/2011/index.jsp>
- Sven Timm, Die Gemeinschaftsstrategie der EU für Gesundheit und Sicherheit am Arbeitsplatz 2007-2012, die BG, 11/07
- Rapports annuels 2008, 2009, 2010 de la CFST



Robert Odermatt,
chef de la division
sécurité au travail Luzern,
Suva Lucerne, membre de
la CFST

! Un programme de prévention visionnaire de la Suva: sauver des vies

La Suva a lancé son nouveau programme de prévention en 2010. Son but: réduire de moitié en dix ans le nombre d'accidents graves dans les branches à risques élevés, c'est-à-dire sauver 250 vies et empêcher tout autant de cas d'invalidité. Le message phare est le suivant: «Stop en cas de danger. Pensez à vos proches».

La Suisse enregistre plus de 250 000 accidents professionnels par an. Les cas les plus tragiques sont ceux qui coûtent des vies: une centaine de travailleurs par an décèdent des suites d'un accident professionnel.

Zoom sur les branches à risques élevés

Contrairement aux précédents, le nouveau programme de prévention de la Suva ne vise pas uniquement certains risques prioritaires et leurs causes diffé-

renciées. Il pose une question essentielle: comment obtenir une réduction significative globale des risques majeurs (voir tableau 1) grâce à des conditions de travail et des comportements respectueux de la sécurité? Pour atteindre ce but, la Suva a élaboré des «règles vitales» correspondant aux principaux risques prioritaires. Le tableau 2 montre la structure d'un programme de prévention orienté sur le long terme pour des branches et des thématiques à risques élevés. La culture de la sécurité doit être améliorée de manière durable et permanente de façon à ce que les

Dix risques prioritaires

Chutes de hauteur	229 †
Grues	55 †
Maintenance	52 †
Chutes et faux pas	51 †
Echafaudages	48 †
Forêt	38 †
Echelles	37 †
Chariots élévateurs	32 †
Apprentis	31 †
Electricité	28 †

Tableau 1: accidents professionnels mortels 2000–2009.

Message phare

Sauver des vies
Pensez à vos proches!
Réduction de moitié du nombre d'accidents graves en 10 ans.

«Règles vitales»: STOP en cas de danger
Charte de la sécurité, responsabilité des employeurs et des cadres,
coresponsabilité des travailleurs et des planificateurs

Travailler en sécurité sur les chantiers des secteurs principal et secondaire de la construction					Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l' amiante		Agir correctement, même dans les situations exceptionnelles			Autres risques prioritaires				
Bâtiment	Peintres et plâtriers	Génie civil	Construction en bois,	Etc.	Transformation Maintenance	Recyclage	STOP à la manipulation	Maintenance	Etc.	Forêt	Apprentis	Electricité	Echelles	Etc.

Tableau 2: programme de prévention à longue échéance pour les branches à risques élevés.



STOP en cas de danger. Pensez à vos proches.

travailleurs et leurs supérieurs apprennent à dire STOP en cas de danger et éliminent systématiquement les défauts de sécurité constatés avant de reprendre le travail.

Concentration sur l'essentiel

La prévention vise à parer au plus urgent. Ce point devrait également susciter la plus grande motivation au changement. Fidèle au principe de «tirer des leçons des accidents», la Suva resserre son approche sur des causes d'accidents récurrentes qu'elle place au centre de ses activités de prévention. Les règles vitales de sécurité correspondant aux différents risques prioritaires répertoriés sont élaborées en étroite collaboration avec les branches concernées. L'observation et la mise en œuvre des règles préconisées fait l'objet d'une tolérance zéro, car il s'agit d'exigences de sécurité fondamentales. Prenons l'exemple des

chutes, placées en tête de classement des causes d'accidents professionnels mortels; la règle vitale applicable dans ce cas précis est à respecter à la lettre: «Nous sécurisons les zones dangereuses dès 2 m de hauteur de chute».

La Suva soutient le travail de prévention des entreprises

La Suva veut soutenir les responsables de la sécurité de manière optimale, afin qu'ils puissent pratiquer une prévention efficace dans les entreprises sans surcharge de travail inutile. Les règles de sécurité vitales regroupées dans un dépliant destiné à être remis aux collaborateurs sont illustrées et décrites dans un langage simple et limpide (à ce propos, voir également l'article de René Burri, p. 14).

Des supports pédagogiques sont mis à la disposition des responsables chargés

de l'instruction des règles de sécurité sur les chantiers. La Suva conseille d'organiser régulièrement des séances d'instruction de dix minutes sur les lieux de travail, par exemple une fois par semaine ou lorsque quelqu'un signale un défaut de sécurité, autrement dit chaque fois qu'un STOP a été demandé. La participation à l'élimination d'un défaut de sécurité, suivie d'une séance d'instruction ad hoc, présente un effet préventif durable. Des unités didactiques interactives (WBT, Web Based Training) sont également prévues à moyen terme pour la formation générale.

Les travailleurs sont coresponsables de la sécurité

En cas de menace pour la vie et la santé, les travailleurs ont le droit, et même l'obligation, de dire STOP et d'interrompre le travail jusqu'au rétablissement des conditions de sécurité. La sécurité



et la protection de la santé au travail incombent certes en premier lieu à l'employeur, mais chacun doit également assumer ses propres responsabilités. Connaissant souvent mieux leur poste de travail, les collaborateurs ont également une grande influence sur la sécurité dans l'entreprise. Ils doivent observer les règles de sécurité et corriger ou signaler les comportements contraires aux règles de sécurité, même dans leur propre équipe.

Dans le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation, la Suva en appelle à la responsabilité individuelle et la coresponsabilité de chacun, qu'elle invite à penser à ses proches. Les travailleurs seront donc désormais plus fortement et plus directement impliqués dans les activités de prévention.

Responsabilité conjointe des partenaires sociaux

La Suva travaille en étroite collaboration avec les représentants des syndicats et des associations professionnelles, démarche

fidèle à la philosophie d'une institution dont la gestion repose sur le partenariat social. Les employeurs et les travailleurs représentés à part égales au sein du Conseil d'administration garantissent des solutions équilibrées.

Dans les secteurs principal et secondaire de la construction, par exemple, la présente stratégie de prévention bénéficie aussi du soutien des planificateurs. L'idée centrale de la Charte de la sécurité adoptée conjointement: la vie et la santé des hommes ont la priorité absolue! La promotion de la culture de la sécurité repose ainsi sur une assise garantissant une véritable mise en pratique au quotidien (à ce propos, voir également l'article de Marc Truffer, p. 12).

Mise en œuvre stratégique intégrée

La stratégie de prévention globale est sommairement représentée dans le tableau 3. Le dépistage et l'analyse systématiques des risques prioritaires correspondant aux différentes branches en constituent le cœur et le fondement. L'efficacité de la mise en œuvre sur les lieux de travail dépend néanmoins des intéressés eux-mêmes, d'où l'idée de placer les règles de sécurité vitales au centre des trois principales activités de prévention:

1. Instruction et capacitation au sens de l'aide à l'entraide
2. Communication pour la sensibilisation et la motivation
3. Contrôles et soutien sur les lieux de travail

Les règles de sécurité vitales faisant l'objet d'une instruction concrète sous forme de cours ou directement sur les lieux de travail sont accompagnées et renforcées par des mesures de communication transversales. Et pour ce qui est de l'observation et de la mise en œuvre des règles, celles-ci sont également contrôlées et encouragées de manière ciblée dans le cadre des tâches d'exécution. Les futures activités de contrôle de la Suva seront donc plus directement orientées sur les postes de travail («point of danger»). En se concentrant sur l'essentiel et en orientant systéma-



Tableau 3: stratégie de prévention de la Suva visant à réduire de moitié le risque de cas de décès au travail en dix ans.

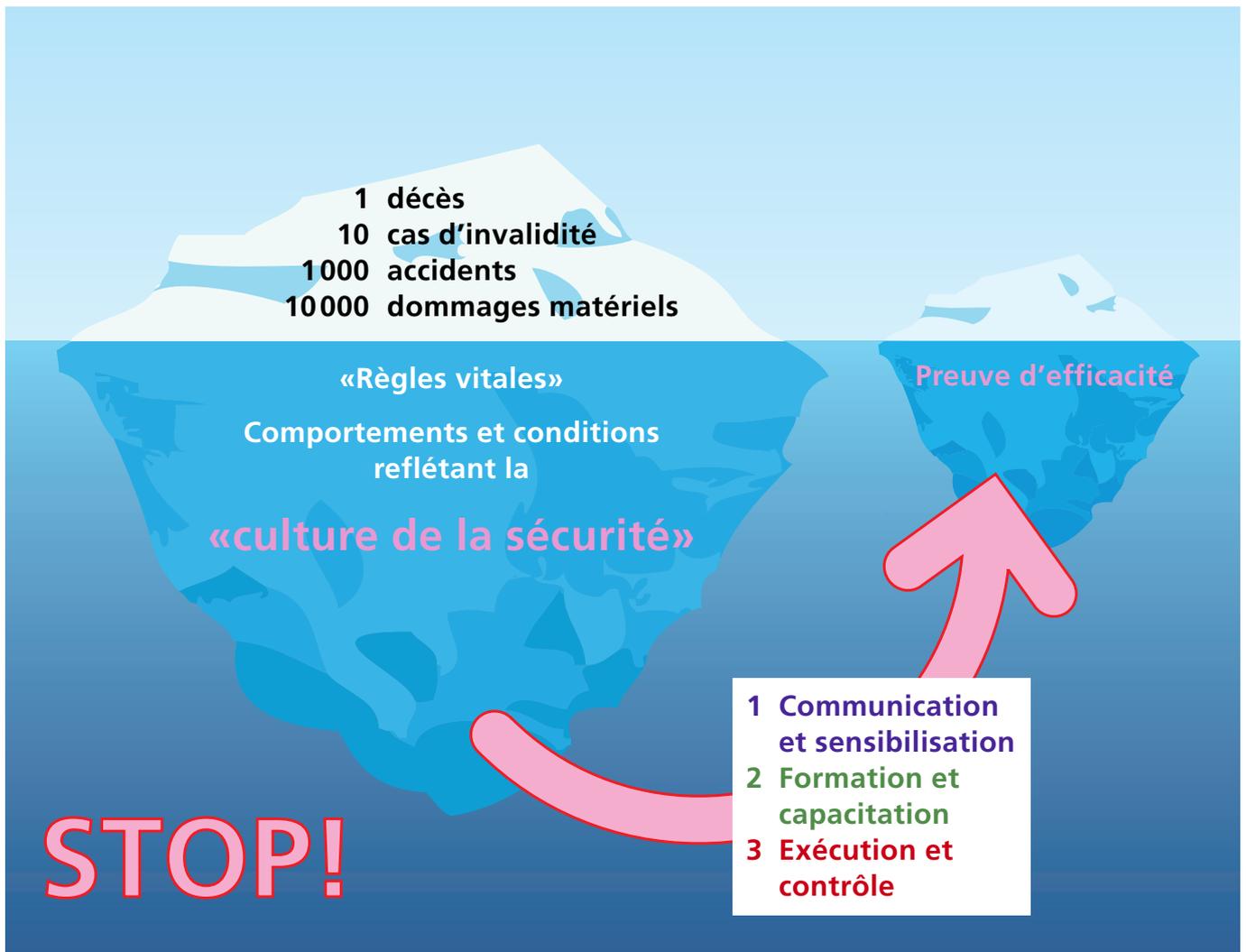


Tableau 4: Pourquoi il ne s'agit pas que des cas de décès: l'observation des règles vitales constitue le fondement d'une véritable culture de la sécurité et la condition sine qua non d'une prévention efficace.

tiquement ses activités principales sur les règles de sécurité vitales, la Suva espère obtenir un effet préventif majeur à long terme.

Solutions par branche et sécurité systémique MSST

Dix ans après la mise en œuvre de la directive MSST, la CFST s'apprête maintenant à réévaluer l'ensemble des solutions par branche. Le présent programme de prévention de la Suva – Charte de la sécurité, risques prioritaires, règles de sécurité vitales (dépliant) et supports pédagogiques correspondants – fournit des impul-

sions bienvenues pour une mise à jour des solutions par branche et des systèmes de sécurité MSST. Le développement de la culture de la sécurité, en effet, ne peut pas réussir à long terme sans le soutien inconditionnel de la direction des entreprises, et ce en mettant l'accent sur l'essentiel.

Améliorer la culture de la sécurité

La réduction de moitié du risque de cas de décès et d'accidents professionnels passe par une amélioration de la culture de la sécurité. Mais une stratégie de prévention essentiellement orientée sur les accidents graves suffira-t-elle pour y

parvenir? Oui, car elle constitue l'une des conditions sine qua non. L'application systématique des règles vitales est la pierre angulaire d'une culture de la sécurité vécue dans les faits (voir tableau 4). La culture de la sécurité ne pourra pas s'améliorer tant que subsisteront des défauts de sécurité et que les collaborateurs ou les cadres toléreront des comportements inappropriés. En bref, l'iceberg (nombre total des accidents) ne fondra pas tant que la culture de la sécurité ne sera pas vécue dans les faits. C'est alors seulement que la pointe de l'iceberg rétrécira et que les cas d'accidents professionnels mortels diminueront. Le message phare du nouveau programme de prévention,

par conséquent, est le suivant: «STOP en cas de danger. Pensez à vos proches.» Il est permis d'espérer que la culture de la sécurité décrite permettra d'induire à la fois une réduction des accidents graves et une diminution générale des accidents professionnels.

Mise en œuvre opérationnelle

Les mesures opérationnelles correspondant aux trois activités principales de prévention mentionnées ci-dessus sont orientées de manière ciblée sur les trois niveaux de communication suivants (voir tableau 5):

1. Niveau institutionnel
2. Niveau branches
3. Niveau entreprises («point of danger»)

Au niveau institutionnel, le message phare «STOP en cas de danger. Pensez à vos proches» sera également diffusé dans les médias. Au niveau branches, la

Suva renforcera ses liens de collaboration avec les partenaires sociaux, dont la participation à l'élaboration des contenus de prévention (Charte de la sécurité, règles de sécurité vitales, documents d'instruction et renouvellement de la certification des solutions par branche) joue un rôle capital. Comme l'expérience le prouve, la mise en œuvre au troisième niveau de communication, c'est-à-dire sur les lieux de travail («point of danger»), représente le défi le plus difficile à relever. Parce qu'une prévention réussie nécessite une mobilisation concrète des intéressés eux-mêmes. Ce dernier point explique également l'importance attachée à la mise en œuvre pratique au niveau entreprises:

1. Régulièrement contacter les personnes concernées.
2. Régulièrement organiser des séances d'instruction pratique des règles vitales.
3. Contrôles orientés sur le risque et tolérance zéro en cas de manquements.

Les trois mesures ci-dessus poursuivent un seul et même but: éradiquer toute forme de situation ou de comportement dangereux.

Prochaines étapes

Les règles vitales sont élaborées au fur et à mesure pour chacun des risques prioritaires et des groupes cible (voir tableau 2). La mise en œuvre du programme de prévention «Vision 250 vies» crée aussi une nouvelle orientation dans la collaboration avec les associations professionnelles et les organismes responsables de solutions par branche. Mais le plus important réside dans l'amélioration conjointe et crédible d'une culture de la sécurité vécue dans les faits et la mise en œuvre systématique du message phare: STOP en cas de non-respect des règles de sécurité vitales.

«Vision 250 vies»		1 Communication Sensibilisation	2 Formation Capacitation	3 Exécution Contrôle
«Amiante»		Règles vitales		
1 Niveau institutionnel	Règles vitales	Public Spot TV Pensez à vos proches!	Formation professionnelle	LAA – OPA Directive MSST
2 Niveau branches		Charte de la sécurité STOP...	→ Règles vitales → Supports pédagogiques	Renouvellement de la certification Solutions par branche Suivi des associations professionnelles
3 Niveau entreprises «point of danger»		Régulièrement contacter les personnes concernées → STOP...	Régulièrement 10 min d'instruction pour la sécurité → Règles de sécurité → STOP...	Contrôles des postes de travail → Base = règles de sécurité → Système MSST → STOP...

Tableau 5: champs d'action pour la mise en œuvre opérationnelle du programme de prévention.



Marc Truffer,
chef de la division
sécurité au travail Lausanne,
Suva Lausanne

! La Charte de la sécurité

L'objectif de la «Vision de 250 vies» est de réduire de moitié les accidents graves et mortels dans les dix prochaines années. Pour ce faire, des actions concrètes et innovantes ont dû être trouvées. Pour atteindre cet objectif ambitieux dans son domaine d'activité, la branche de la construction a élaboré la Charte de la sécurité.

En signant cette Charte, l'ensemble des partenaires de la construction s'engage à respecter les règles vitales définies par la Suva et les branches. Si l'une de ces règles n'est pas respectée, chacun a le droit de dire «stop» ainsi que le devoir de corriger la situation avant de reprendre l'activité.

La branche de la construction, un exemple à suivre

Dans la construction, la fréquence d'accidents est actuellement d'environ 200 accidents professionnels par an pour 1000 travailleurs. Il y a une dizaine d'années, cette fréquence était environ de 250 accidents. En tant que première branche à prendre un engagement commun à tous les partenaires présents sur les chantiers, la construction donne l'exemple à suivre.

Les partenaires

Les trois groupes de signataires de la Charte sont les planificateurs, les entreprises de construction et les travailleurs. Seule la collaboration peut apporter le succès escompté.

- Le *planificateur*, plus précisément l'architecte ou l'ingénieur, doit prévoir pour chacune des phases de la construction les mesures à prendre pour assurer la sécurité du chantier. Parmi les solutions dont il dispose, il y a la création d'un plan d'hygiène et de sécurité afin de coordonner les différents corps de métier présents ou encore de vérifier que

l'échafaudage sera monté en temps utile pour assurer une protection collective des travailleurs.

- L'*entrepreneur* et ses cadres doivent former les travailleurs, assurer la mise en place de protections collectives et faire respecter les mesures envisagées.
- Le *travailleur* a également son rôle à jouer. Dire «stop» est un geste fort, une prise de responsabilité: c'est avertir ses supérieurs d'une situation dangereuse en sachant la reconnaître, proposer des mesures correctives s'il n'est pas possible de la corriger soi-même, puis de reprendre le travail en toute sécurité.

Ces trois partenaires sont représentés par plus de quinze associations. Pour les planificateurs, il y a les sociétés d'architectes et les associations d'ingénieurs. Les employeurs sont représentés par la Société Suisse des Entrepreneurs et par de nombreuses associations du second œuvre. Les syndicats Unia, Syna ainsi que l'association des Cadres de la Construction Suisse sont également signataires.

Le droit de dire «stop»

L'élément le plus concret de cette Charte est certainement que l'ensemble des partenaires reconnaît le droit de chacun de dire «stop» dès qu'une règle vitale n'est plus respectée. Le travailleur sait que ce droit lui est accordé, que son chef est partie prenante et lui reconnaît ce droit.

Le rôle de la Suva

La Suva n'est pas signataire de cette Charte, qui est l'expression de l'engagement des trois partenaires du chantier. Son rôle a été de mettre ensemble des partenaires qui habituellement ont des objectifs divergents.

Dans le cadre de la Charte de la sécurité, la Suva joue pleinement son rôle d'intermédiaire entre les différents partenaires sociaux. Ces derniers sont d'ailleurs présents au sein de son Conseil d'administration. On pourrait comparer le rôle de la Suva à celui d'une agence matrimoniale, qui met en



Charte de la sécurité

Comme signataires de cette charte, nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétence. En cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons STOP.

STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

En tant que mandataire:

Dès la préparation des soumissions, j'informe sur les risques liés au projet et prévois les articles nécessaires à la sécurité.

Je planifie et coordonne l'activité des différents intervenants en fonction de l'avancement des travaux en intégrant les mesures pour chaque étape.

Je vérifie l'application effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

Ingenieurs et architectes

sia
Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
swiss society of engineers and architects

usio
Union suisse
des ouvriers

BSA Swiss Building Architects

FAB Fédération des Architectes Bascois

FAS Federazione Architetti Svizzeri

En tant que cadre:

J'analyse les documents de soumission et détermine les mesures de sécurité nécessaires.

J'instruis mon personnel et mets à disposition les moyens de protection. Je fais participer mes collaborateurs aux décisions.

Je vérifie l'application effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

Associations patronales

STP Schweizerischer Textilarbeiterverband
Association suisse des travailleurs du textile
Swiss Textile Workers' Association

USI Union suisse des industries
et des artisans
Swiss Union of Industries and Crafts

peintres primiers
Association suisse des peintres primiers
Swiss Association of Master Painters

Organisation de cadres:
BUNDESSCHWEIZER
BUND DER KONSTRUKTIONSWISSENSCHAFTLICHEN
DIENSTLEISTUNGSBEREICHEN
CONFÉDÉRATION SUISSE DES
DIPLÔMÉS DES SERVICES

SWISSstaffing
Association suisse des
personnes travaillant
dans le secteur de la
recrutement

VSEI Verband der Schweizerischen
Elektro- und
Energieingenieure
Association suisse des
ingénieurs en électricité et
énergie

ISOL SUISSE
Association suisse des
isolateurs
Swiss Association of
Insulators

notabus schwarz
Association suisse des
notaires
Swiss Association of
Notaries

En tant que collaborateur:

Je m'informe, fais des propositions et applique les règles et consignes de travail.

Je ne modifie en aucun cas les dispositifs de protection, sauf pour leur remise en état. Je veille à ne mettre personne en danger.

Je sécurise ma place de travail et corrige immédiatement les défauts ou les annonce à mon supérieur.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'interromps l'activité et informe immédiatement mes collègues et supérieurs.

Syndicats

UNIA
Die Gewerkschaft
Le Syndicat
Il Sindacato

syna
Le syndicat

Soutenu par

suvapro

contact des personnes, organise leur mariage, est invitée à la cérémonie, puis laisse le couple prospérer sans son intervention.

La Suva appuie également la communication de cette Charte. Une campagne de communication via les médias écrits a été réalisée au mois de septembre, faisant suite à une conférence de presse lors de la signature officielle de la Charte par les associations représentantes.

Des moyens d'information ont été créés, dont notamment le site Internet www.charte-securite.ch.

Ce site permet de télécharger le document de la Charte en neuf langues ou de le commander. Les entreprises ont accès aux autres moyens de sensibilisation prévus pour faire connaître leur engagement.

Les moyens à disposition

Un logo a été créé, qui peut être librement utilisé par toutes les entreprises qui s'engagent moralement à respecter cette Charte. La bande en rouge et blanc symbolise le marquage de danger. Les trois étapes «stop en cas de dan-

ger – sécuriser – reprendre le travail» figurent également en rappel sur ce logo.

Des crayons de charpentier ont été créés pour les travailleurs, des bandes de marquage sont également disponibles. Ces objets avec les documents importants de la campagne peuvent être directement commandés gratuitement à partir du site Internet www.charte-securite.ch.

D'autres branches suivent

La branche de la construction n'est pas la seule branche avec laquelle l'adhésion à une charte commune a été possible. Dans le domaine des travaux forestiers également, cette approche a été réalisée.

Nous pouvons espérer qu'un tel engagement puisse également être réalisé prochainement entre différents partenaires de l'industrie.



Une vingtaine de grandes associations des secteurs principal et secondaire de la construction, des syndicats et des planificateurs ont paraphé la Charte le 8 septembre 2011 à Zurich.



René Burri,
division sécurité au
travail Luzern, secteur
support et bases,
chef du projet «Règles
vitales», Suva Lucerne

! Respecter les «règles vitales» et sauver des vies

La Suva entend réduire de moitié le nombre d'accidents graves ou mortels en l'espace de dix ans. Pour y parvenir, elle élabore des «règles vitales» sur la base des causes d'accidents. Des dépliants destinés aux travailleurs et des supports pédagogiques pour les supérieurs accompagnent la mise en œuvre. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail et le comportement en matière de sécurité adopté par les travailleurs à tous les échelons.

Chute mortelle d'un plâtrier

Fait divers dans un journal local: «Samedi, peu après dix heures, un ouvrier du bâtiment a été grièvement blessé après avoir fait une chute dans le vide». L'enquête d'accident effectuée par la Suva a révélé qu'un échafaudage de surface avait été monté pour réaliser des travaux de plâtrerie. Le plan d'appui avait été relevé de 70 cm au-dessus du plancher, créant une ouverture non sécurisée vers l'extérieur qui s'est avérée fatale pour le plâtrier.

Règles vitales

Cet exemple montre que les principaux risques d'accidents du travail ont toujours tendance à être largement sous-estimés et que les règles de sécurité continuent à ne pas être respectées. Les travailleurs sont exposés à des situations qui mettent leurs vies en danger. Cela peut et doit être évité. Les travailleurs et les supérieurs sont incités à prévenir systématiquement toute situation pouvant constituer un risque d'accident mortel.

La Suva apporte son soutien en fixant les bonnes priorités sur la base des causes d'accidents répertoriées dans les branches et activités à risques élevés (voir article de Robert Odermatt, p. 7).

Fig. 1: «règle vitale» n° 7 pour les peintres et plâtriers: «Nous ne travaillons jamais à proximité d'une ouverture dans une paroi non sécurisée.»



Les «règles vitales» sont élaborées en collaboration avec les partenaires sociaux à partir des analyses réalisées dans ce contexte.

Il ne s'agit pas de nouvelles règles, mais plutôt d'une synthèse et d'une hiérarchisation des priorités parmi les règles de sécurité existantes. L'adjectif «vital» doit être compris dans son sens littéral. La stricte observation des quelques règles de base préconisées permettra de sauver de nombreuses vies.

Dire STOP et prendre ses responsabilités

«Nous ne travaillons jamais à proximité d'une ouverture dans une paroi non sécurisée». Cette «règle vitale» pour les peintres et plâtriers n'a pas été respectée dans l'exemple d'accident cité plus haut (fig. 1), qui aurait pu être facilement évité.

Il est indispensable d'observer et d'imposer les «règles vitales». En cas de

menace pour la vie et la santé, c'est-à-dire lorsque les «règles vitales» ne sont pas respectées, il faut immédiatement stopper les travaux, éliminer les situations dangereuses ou aviser son supérieur. Les travaux peuvent reprendre uniquement après que les défauts de sécurité ont été corrigés. La mise en œuvre systématique des «règles vitales» est valable tant pour les supérieurs, qui sont responsables de la sécurité, que pour les travailleurs, qui en sont coresponsables.



Fig. 3: dépliant «Huit règles vitales pour les peintres et plâtriers» (réf. Suva 84036.f).



Fig. 4: support pédagogique «Huit règles vitales pour les peintres et plâtriers» (réf. Suva 88812.f).

Groupes cible

Les «règles vitales» publiées jusqu'à présent sont destinées à la branche du bâtiment ainsi qu'aux peintres et plâtriers. Celles pour les travaux en forêt, de maintenance, sur les façades et les toitures et pour les électriciens suivront prochainement. Des «règles vitales» se rapportant à d'autres branches et activités sont en préparation (fig. 1).

Groupes cible

- Bâtiment
- Génie civil
- Démolition et assainissement de bâtiments
- Construction de routes et de conduites
- Constructions préfabriquées en bois
- Constructions préfabriquées en béton
- Constructions préfabriquées en acier
- Travaux forestiers
- Peinture et plâtrerie
- Toitures et façades
- Entreprises de graviers
- Téléphoniques
- Transport routier

Thèmes

- Amiante
- Utilisation des EPI contre les chutes de hauteur
- Electricité
- Maintenance
- Chariots élévateurs
- Echelles

Fig. 2: branches et activités pour lesquelles des «règles vitales» sont prévues.

Dépliants et supports pédagogiques

Les «règles vitales» sont illustrées dans un dépliant (fig. 2) et expliquées avec des mots simples. Des instructions

concrètes à l'intention des supérieurs et des travailleurs précisent les compétences et les responsabilités de chacun. Le dépliant est destiné à être remis aux collaborateurs.

La Suva met également des supports pédagogiques à la disposition des supérieurs directs, dont le contenu est le suivant:

- conseils généraux pour la formation
- affichette pouvant être apposée sur un tableau d'affichage pour chaque règle; au verso, informations permettant de donner une brève instruction aux collaborateurs
- fiches d'attestation de formation

Enseignement des règles

Pour obtenir un succès durable et un changement d'attitude, les formations devraient se dérouler en petits groupes et, dans la mesure du possible, être ancrées dans la pratique en se référant à des situations concrètes. Pour la formation, il est préférable de choisir un emplacement comportant des risques d'accidents (zone à risque de chute, cage d'escaliers, installation de production, etc.) plutôt qu'une salle de cours.

Des leçons de théorie de plusieurs heures ou un survol unique des différentes règles ne sont pas des bonnes méthodes. Il est préférable d'enseigner chaque «règle vitale» aux travailleurs pendant dix minutes environ (par ex. une règle par semaine).

En outre, le rappel des «règles vitales», à intervalles réguliers et lorsque la situation l'exige, est une condition essentielle pour obtenir des résultats à long terme. Lorsqu'ils constatent qu'une règle n'est pas respectée, les supérieurs doivent tout simplement répéter l'instruction. Ce rappel est également conseillé après un accident ou lorsqu'un accident a été évité de peu.

Les supérieurs jouent un rôle de modèle important. Ils sont les ambassadeurs les plus crédibles des règles de sécurité et doivent donner le bon exemple.

Faire confiance, c'est bien...

Les meilleures règles ne servent à rien si elles ne sont pas observées, ni contrôlées. Chaque supérieur hiérarchique est donc invité à corriger immédiatement et systématiquement tout comportement contraire à la sécurité et toute infraction aux «règles vitales». A l'inverse, un compliment formulé au bon moment peut également avoir un effet positif.

A l'avenir, la Suva portera elle aussi une attention toute particulière au respect des «règles vitales» lors de ses contrôles dans les entreprises. En cas d'infraction, son message sera également le suivant: stop en cas de danger, sécuriser, reprendre le travail.



Martin Gschwind,
chef de la division
protection de la santé
au poste de travail,
Suva Lucerne



Edgar Käslin,
chef du secteur chimie,
Suva Lucerne

! Amiante: le danger est encore bien réel

L'utilisation de l'amiante est interdite depuis 1990 en Suisse. Le problème n'est toutefois pas encore maîtrisé, car le danger lié à ce matériau n'est pas entièrement éliminé. Les anciens bâtiments comportent toujours des milliers de tonnes de produits amiantés. En cas de travaux de transformation, de démontage ou de démolition, des fibres d'amiante peuvent être libérées et mettre en péril la santé des travailleurs. La Suva renforce ses efforts de prévention dans ce domaine.

Au début du siècle dernier, l'amiante était déjà importé en faibles quantités en Suisse pour être traité et utilisé dans de nombreuses applications. L'utilisation de la «fibre magique» n'a toutefois connu son véritable essor que dans les années 1940 et son apogée dans les années 1970, avec une importation annuelle de plus de 20 000 tonnes. Jusqu'à son interdiction en 1990, l'amiante a été affecté aux applications les plus diverses: lutte contre l'incendie (amiante floqué, coussins coupe-feu, cartons), isolation (tuyaux, chaudières, etc.) et produits préformés (plaques ondulées, couvertures de toits et de façades, bacs à fleurs, etc.). Il a également été intégré dans des matériaux tels que revêtements de sols, mastic de fenêtres, colles de carrelage, peintures et enduits.

Si l'on considère la situation du point de vue actuel, les travailleurs subissaient à cette époque une exposition accrue aux fibres d'amiante dans le cadre tant de la production que du traitement des produits concernés. L'inhalation de fibres d'amiante peut provoquer différentes pathologies des voies respiratoires telles que la pneumoconiose (asbestose) ou encore des dizaines d'années après l'exposition des tumeurs malignes comme le cancer du poumon



Fig. 1: plaques jaunes pour la campagne de sensibilisation à l'amiante.

ou le cancer de la plèvre ou du péritoine (mésothéliome). En conséquence, on dénombre aujourd'hui une centaine de décès par an.

Le danger est encore bien réel

Le matériau amianté, qui a été utilisé en Suisse dans la construction ainsi que pour l'isolation de machines et d'appareils jusqu'à son interdiction en 1990, est encore très présent aujourd'hui dans les anciens bâtiments. Lors des travaux de transformation ou de démo-

lition d'immeubles construits avant 1990, mais également lors des travaux de maintenance et lors du recyclage d'anciennes machines et d'anciens appareils, il faut donc toujours s'attendre à trouver de l'amiante. Si ce matériau n'est pas manipulé et traité dans les règles de l'art, des quantités considérables de fibres peuvent être libérées et inhalées par les travailleurs. Pour l'ensemble des personnes concernées, l'enjeu principal est donc d'identifier à temps de tels dangers et d'appliquer les mesures de protection adéquates.

Investigations obligatoires en cas de présence suspectée d'amiante

L'art. 3 de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) dispose que si la présence de substances particulièrement nocives comme l'amiante ou les biphényles polychlorés (PCB) est suspectée, l'employeur doit identifier de manière approfondie les dangers et évaluer les risques qui y sont liés, puis planifier et procéder à la mise en œuvre des mesures nécessaires. Il faut s'attendre à trouver pratiquement toujours de l'amiante dans les bâtiments construits avant 1990, car il a été utilisé aux fins les plus diverses dans de très nombreuses constructions avant cette date. L'art. 3 OTConst précise que si une substance particulièrement dangereuse est trouvée de manière inattendue au cours des travaux de construction, les travaux concernés doivent être interrompus et le maître d'ouvrage doit être informé.

Les mesures de protection nécessaires en cas d'utilisation de l'amiante ont été concrétisées dans la directive CFST 6503 (édition déc. 2008), qui a été entièrement remaniée et qui, contrairement à la précédente version, s'applique à l'ensemble des travaux lors desquels la santé de travailleurs peut être mise en danger par la libération de fibres d'amiante.

Renforcement des efforts de prévention

Au vu de la situation décrite, de très nombreux travailleurs des secteurs principal et secondaire de la construction en Suisse sont soumis à un risque accru de subir à plus ou moins longue échéance les conséquences de leur exposition à l'amiante. La maîtrise de ce problème constitue un enjeu considérable pour l'ensemble des intervenants. La Suva a renforcé ses efforts de

prévention et a lancé le programme «Amiante» avec plusieurs initiatives à différents niveaux. Ces activités sont réalisées avec la participation de toutes les branches impliquées et vont de l'élaboration à l'exécution de mesures adaptées au risque de chaque secteur en passant par la sensibilisation et la formation des personnes concernées.

Campagne de sensibilisation de la Suva

Une enquête réalisée à l'automne 2010 par la Suva auprès de travailleurs des secteurs principal et secondaire de la construction ainsi qu'auprès d'architectes et de propriétaires fonciers a révélé que les connaissances sur la dangerosité de l'amiante étaient toujours présentes, mais que très peu de personnes étaient conscientes des risques encore existants lors des travaux de démontage ou de transformation. Inter-

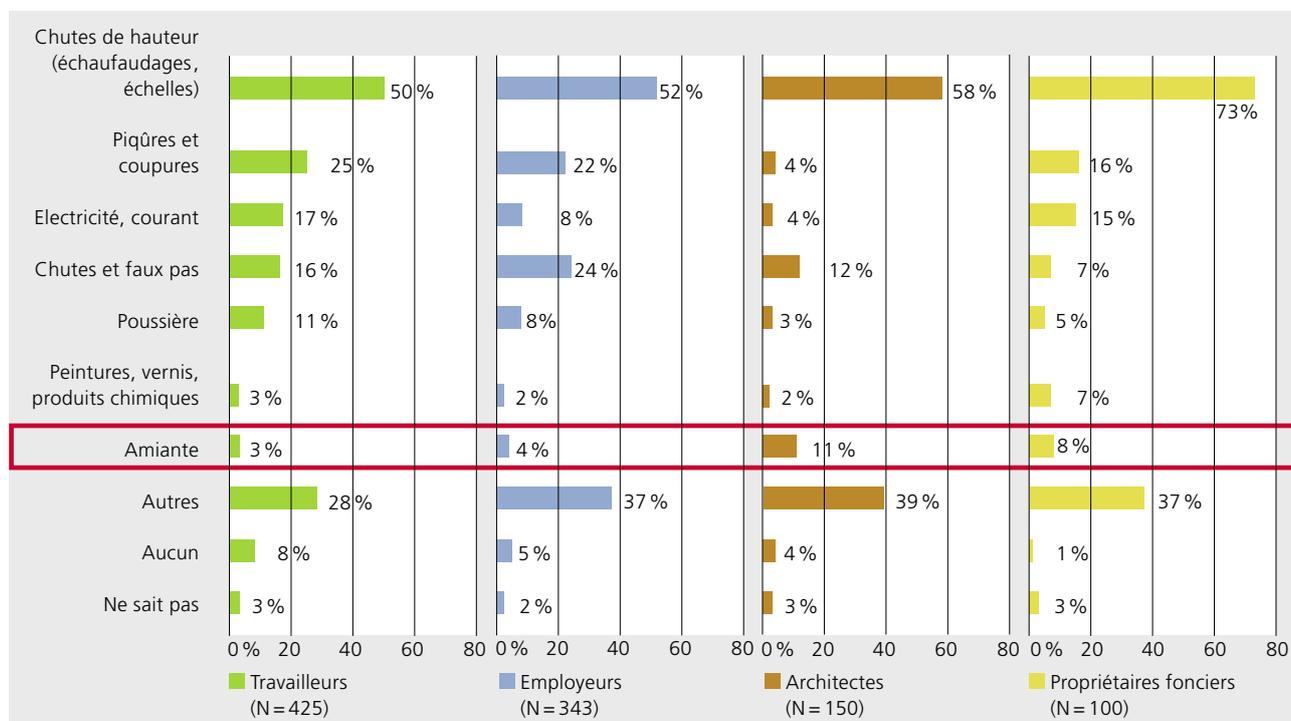


Fig. 2: pourcentage de personnes ayant cité un danger particulier (plusieurs réponses possibles). Exemple: 50 % des travailleurs ont notamment mentionné le risque de chute de hauteur. Question posée: «Lorsqu'on vous parle de votre poste de travail sur le chantier (employeurs et architectes: ... des chantiers) (propriétaires fonciers: ... de la réalisation de travaux de transformation et de rénovation), quels sont les dangers qui vous viennent à l'esprit?»



Fig. 3: la Maison virtuelle de l'amiante (www.suva.ch/maison-amiante) fournit des informations sur les emplacements possibles de l'amiante dans les anciens bâtiments et sur la façon de manipuler correctement ce matériau.

rogés sur les dangers qui pouvaient résulter de tels travaux (aucune proposition n'étant présentée), seuls 3 % des travailleurs, 4 % des employeurs, 11 % des architectes et 8 % des propriétaires fonciers ont désigné l'amiante (fig. 2, p. 17).

Une vaste campagne comportant les messages phares «L'amiante représente toujours un danger», «Contrôlez la présence d'amiante dans les ouvrages construits avant 1990» et «Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante» doit sensibiliser travailleurs, apprentis et employeurs, planificateurs et architectes, mais également maîtres d'ouvrages et propriétaires fonciers au danger latent de l'amiante et les inciter à manipuler correctement ce matériau. Presse écrite et médias en ligne attirent l'attention sur le problème au moyen de plaques jaunes (fig. 1, p. 16).

Maison de l'amiante

La Maison de l'amiante qui peut être visitée est équipée d'écrans tactiles qui fournissent de précieuses informations sur les différentes applications de l'amiante à l'aide de situations concrètes et indiquant comment manipuler correctement les produits amiantés. Cette maison de 16 m² sera exposée aux dates suivantes:

- Swissbau, Bâle, 17-21.1.2012
- Applitech, Lucerne, 1-3.2.2012
- Exposition EWZ, Zurich, 1.5-30.6.2012

Maison de l'amiante: un instrument de sensibilisation

D'autres outils de sensibilisation sont également disponibles: une maison de 16 m² pouvant être visitée montre différents emplacements pouvant contenir de l'amiante. La Maison de l'amiante sera présentée au public et dans des foires spécialisées ainsi que lors d'événements organisés par les agences de la Suva et lors d'autres expositions (voir encadré). Sur www.suva.ch/maison-amiante, les internautes peuvent en outre découvrir les zones à risque d'une maison virtuelle en cliquant d'une pièce à l'autre (fig. 3).

Collaboration avec les branches concernées

Pour maîtriser le problème de l'amiante, les branches concernées doivent faire face à différentes questions. Quels matériaux amiantés peuvent encore être présents dans la branche? Comment les travailleurs peuvent-ils être exposés lors des activités quotidiennes? Et quelles sont les mesures nécessaires à leur protection? Le secteur de l'électricité a déjà répondu à ces questions. En étroite collaboration avec les associations et les autorités concernées (Union Suisse des Installateurs-Electriciens USIE, Office fédéral de la santé publique OFSP et Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI), la Suva a réalisé une analyse et défini les règles de la technique dans une publication spécifique au secteur.

Les matériaux amiantés caractéristiques de la branche et les activités associées ont été évalués selon un modèle de feux tricolores (fig. 5, p. 19). La couleur verte signifie que les activités ou situations ne posent aucun problème. Le jaune renvoie à des activités qui impliquent un risque accru de libération de fibres d'amiante et qui ne peuvent donc être réalisées qu'avec les mesures de protection nécessaires par des spécialistes formés en conséquence. La détermination des règles de la technique doit permettre à la branche d'effectuer de tels travaux en toute sécurité. Les activités en rouge présupposent une très

importante libération de fibres. Elles ne doivent être effectuées que par des entreprises de désamiantage reconnues par la Suva (fig. 5).

Des coopérations correspondantes avec les associations sont en cours ou proches de la conclusion dans le secteur aussi bien principal (y compris recyclage) que secondaire de la construction (menuisiers, couvreurs de toits et de façades, carreleurs de sols et de parois, plâtriers et peintres, ramoneurs, installateurs de systèmes sanitaires, thermiques et climatiques). D'autres branches concernées suivront.

Intensification de la formation

Outre l'étude des activités typiques de la branche pouvant impliquer une exposition à l'amiante et l'élaboration des règles de la technique, la formation des spécialistes et des apprentis revêt une importance primordiale. La Suva sou-



Fig. 4: enlèvement d'amiante floqué sur un chantier d'assainissement.

tient également dans ce domaine les associations et solutions par branche. L'USIE organise par exemple régulièrement des séminaires sur l'amiante pour les entreprises d'installations électriques avec le concours de la Suva. Ces séminaires rencontrent un franc succès auprès des membres.

Supports ininflammables et isolants thermiques

(carton d'amiante, légers panneaux contenant de l'amiante) sous armature pour tubes FL (amiante faiblement aggloméré)



Absence de danger immédiat

Les travaux peuvent être réalisés sans problème avec la prudence requise.

Utilisation normale

Libération nulle ou minime de fibres d'amiante.

Pas de danger immédiat lors des travaux ci-après

- Remplacement des tubes fluorescents et des starters

Risque accru

Il faut s'attendre à une libération de fibres élevée. Les travaux doivent être réalisés par des spécialistes formés en conséquence en respectant les mesures de protection nécessaires.

Danger prononcé lors des travaux ci-après

- Démontage d'une armature de tube FL
- Démontage du support coupe-feu d'une armature de tube FL

Mesures

- Masque à poussière fin FFP3
- Interruption de l'alimentation secteur en fonction des cinq règles de sécurité
- Humidification du panneau de fibres
- Ne pas arracher le support coupe-feu; enlever prudemment les fixations
- Démontez le support coupe-feu de l'armature prudemment et sans le casser (attention: les supports déjà cassés peuvent libérer un grand nombre de fibres d'amiante)
- Utilisation d'un aspirateur industriel avec filtre H (catégorie de poussière H, selon norme européenne EN 60335-2-69, avec exigence complémentaire amiante)
- Élimination correcte dans un sac en plastique correctement fermé (par ex. par une entreprise de désamiantage; voir www.suva.ch/amiante)
- Les blocs d'alimentation contenant du PCB sont considérés comme des déchets spéciaux et doivent être éliminés correctement (voir également www.dechets.ch). Les condensateurs contenant du PCB doivent être détachés des autres parties de l'appareil et éliminés séparément. Ils doivent être brûlés dans des installations d'incinération à haute température. Il est interdit de les déposer dans des bennes pour déchets métalliques ou pour déchets de construction.
- Pas de nouveau montage sur base ou socle en amiante

Danger important

Il faut s'attendre à une libération de fibres très élevée. Les travaux ne doivent être effectués que par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva.

Danger élevé lors des travaux ci-après

- Démontage de plusieurs armatures de tubes fluorescents
- Démontage d'un support coupe-feu fixe

Attention!

Le démontage de plusieurs armatures de tubes fluorescents et des supports coupe-feu et isolants thermiques doit être réalisé, en collaboration avec une entreprise d'électricité spécialisée, par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva (www.suva.ch/amiante).

Fig. 5: définition des règles de la technique. Modèle de feux tricolores pour les activités impliquant la présence de matériaux amiantés. L'illustration montre un extrait de la publication spécifique à la branche de l'électricité (réf. Suva 88254.f). Les activités impliquant la présence d'un matériau amianté caractéristique de la branche sont évaluées. Les mesures de protection nécessaires sont déterminées.

Exécution renforcée

Les travaux d'assainissement pouvant libérer de fortes quantités d'amiante ne doivent être exécutés que par des entreprises de désamiantage reconnues par la Suva. Les critères nécessaires à la reconnaissance selon la directive CFST 6503 ont été définis et publiés (www.suva.ch/amiante).

L'activité de contrôle de la Suva dans ce domaine s'est intensifiée cette année encore avec le développement des capacités en personnel. Outre les chantiers d'assainissement, les chantiers comportant des travaux de transformation ou de démontage font l'objet de contrôles ciblés accrus avec vérification du respect des investigations obligatoires et des mesures de protection

nécessaires. Le thème de l'amiante est par ailleurs de plus en plus abordé dans le cadre du contrôle des systèmes et des postes de travail des entreprises par les organes d'exécution de la Suva.



André Sudan,
ingénieur de sécurité,
secrétariat de la CFST



Daniel Stuber,
conseiller en communication,
secrétariat de la CFST

André Sudan et Daniel
Stuber sont les chefs de
projet en charge du label de
prévention SAFE AT WORK

! Campagnes de prévention sur mesure pour les différents risques

Le projet «Vision 250 vies» est la réponse apportée par la CFST au nombre important d'accidents professionnels graves. Cette campagne de prévention vise à sauver près de 250 vies et à éviter autant de cas d'invalidité grave d'ici à la fin 2015. Sous le label SAFE AT WORK, divers projets de prévention sont actuellement conduits dans les domaines d'exécution des cantons et du SECO. Ils se concentrent sur les points où surviennent le plus grand nombre d'accidents. En collaboration avec les branches concernées, des solutions ont été élaborées et mises en œuvre. La plateforme www.safeatwork.ch contient des informations d'actualité sur les actions et projets menés ainsi que sur le thème de la sécurité au travail.

SAFE AT WORK est synonyme de sécurité renforcée sur le lieu de travail. Ce label regroupe des campagnes de prévention variées allant du matériel d'information classique au simulateur de tonneaux lors de foires spécialisées, en passant par des conseils relatifs à un équipement de protection adéquat. SAFE AT WORK intervient là où les risques sont les plus élevés. A l'aide d'actions concrètes, les groupes cible concernés sont sensibilisés aux dangers de leur environnement professionnel. L'objectif des actions est de modifier durablement le comportement des travailleurs.

Les associations professionnelles jouent également un rôle essentiel, car ce sont elles qui connaissent le mieux les risques spécifiques. SAFE AT WORK travaille en étroite collaboration avec les partenaires des branches concernées lors du développement et de la réalisation des campagnes de prévention.

Des actions pour différentes branches

Différents organes d'exécution sont responsables de la sécurité au travail, en fonction de la branche en question,



Fig. 1: un kit de sécurité pour les bouchers-charcutiers.

parmi eux le SECO et les inspections cantonales du travail. Ces derniers ont chargé la CFST de coordonner les campagnes de prévention menées dans le cadre de «Vision 250 vies» dans leur domaine de compétence. Cela concerne entre autres les branches suivantes:

- économie carnée et boucheries
- agriculture
- installations techniques du bâtiment BATISEC (chauffage-aération, plomberie-ferblanterie, électricité, isolation, technique du froid)
- hôtellerie
- garages
- industrie agro-alimentaire
- entreprises de commercialisation et de stockage
- production et commercialisation de boissons
- administration publique

Un plein coffret de sécurité

L'action en faveur de la culture de la sécurité dans la branche de l'économie carnée et des boucheries se poursuit avec succès depuis deux ans. Tous les nouveaux apprentis se voient remettre un kit de sécurité. Ce dernier permet de ranger et de transporter les couteaux et les équipements de protection individuelle (EPI) de manière sûre et hygiénique.

La culture de sécurité se développe à partir de l'apprentissage

Une culture de la sécurité ne naît pas spontanément. Face à ce constat, les spécialistes de la CFST ont décidé d'amorcer l'effort au niveau le plus bas, celui de l'apprentissage. L'approche du bas vers le haut suscite en effet un puissant effet de levier. Si les jeunes professionnels en devenir exercent dès le départ leur métier avec le bon état d'esprit, avec un équipement de protection adéquat et avec l'instruction nécessaire, le bon comportement sera acquis à vie. Ce projet qui s'étend sur plusieurs années se propose d'inculquer les meilleures pratiques en matière de sécurité au travail.

Les enseignants des écoles professionnelles qui doivent former de futurs bouchers-charcutiers et des assistants en boucherie et charcuterie sont équipés et formés en conséquence afin de pouvoir transmettre le concept aux apprentis.

Poursuite du projet après un lancement réussi

En automne 2010, une enquête sur le kit de sécurité a été menée auprès des apprentis et des propriétaires de boucheries. Les sondés se sont montrés très satisfaits et contents de ce nouvel équipement de sécurité complet. Le nombre d'accidents a d'ailleurs baissé en conséquence. Par ailleurs, les enseignants et les intervenants des cours interentreprises contribuent eux aussi à la réussite du projet en intégrant le kit de sécurité dans leurs classes.

«Etant donné les réactions positives des apprentis et le nombre moins important de coupures et autres blessures enregistrées au cours de l'année passée (2010), nous avons décidé de poursuivre le projet du kit de sécurité pendant les années à venir», déclare le directeur d'ABZ Spiez, Sepp Zahner. Le kit sera désormais plus petit et donc plus léger et plus facile à manier. Les entreprises formatrices peuvent commander gratuitement la mallette destinée aux apprentis. «Nous sommes convaincus que la sensibilisation des apprentis à la sécurité au travail est primordiale», explique Sepp Zahner. Afin de renforcer davantage cette tendance positive, les supérieurs pourront commander le kit pour l'ensemble de leurs effectifs à un prix préférentiel.

Nombre d'accidents: l'agriculture vient en troisième position

L'agriculture est la troisième branche la plus touchée en termes d'accidents. Au

cours des dix dernières années, 462 accidents mortels y ont été enregistrés, dont plus de la moitié était liée à l'utilisation de machines et de véhicules agricoles.

Autrefois, les accidents dans l'agriculture étaient souvent dus à des machines défectueuses. Aujourd'hui, les machines sont plus sûres, et la cause des accidents est de plus en plus liée à une mauvaise manipulation des véhicules et des machines agricoles. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait.

■ **Connaissance insuffisante:** souvent, les agriculteurs connaissent mal les dangers que représentent par exemple les éléments de propulsion hydrauliques ou les composants de commande électroniques.

■ **Mauvaise estimation des risques:** de nombreux conducteurs prennent trop de risques au volant de leurs véhicules, en particulier dans les pentes, et ne mettent pas la ceinture de sécurité même s'il en existe dans la plupart des véhicules. Les conducteurs ne pensent pas ou ne se rendent pas assez compte que la ceinture de sécurité les empêche d'être projetés hors du véhicule en cas de chute.

■ **Manque de temps et stress:** les agriculteurs subissent de fortes pressions. De nombreuses tâches sont tributaires du temps et doivent être effectuées rapidement lorsque celui-ci est favorable. Le revenu des agriculteurs dépend de leurs possibilités à accomplir les travaux dans les temps. Dans des situations stressantes, les règles de sécurité les plus simples ne sont souvent pas respectées. Tout dysfonctionnement augmente le stress et, par conséquent, le risque d'accident.

La campagne de prévention «Les véhicules et les machines sortent les griffes» vise à sensibiliser davantage les agriculteurs aux dangers et à modifier durablement leur comportement. Elle est élaborée et réalisée par le Service de

Les premiers kits de sécurité pour les bouchers-charcutiers sont arrivés: le film

Les kits de sécurité sont utilisés dès le premier jour de l'apprentissage. Apprenez-en davantage sur le contenu du kit de sécurité et regardez les réactions du formateur et des apprentis!

www.safeatwork.ch

prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) avec le soutien de la CFST.

Reconnaître les dangers lors de l'utilisation des machines et des véhicules agricoles

La campagne de prévention pour l'agriculture fournit des informations aux personnes travaillant avec des machines et des véhicules agricoles, organise des formations pour les multiplicateurs et met à disposition un simulateur de tonneaux pour les démonstrations lors des cours et des foires.

Information et formation

Une brochure et une liste de contrôle sur le thème «Manipuler les machines de manière sûre» ont été élaborées et distribuées par le réseau du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).

Les enseignants dans la formation et la formation continue agricoles sont sensibilisés spécialement à une manipulation

sûre des machines et des véhicules. Ils sont en contact régulier avec les agriculteurs et peuvent ainsi leur transmettre les informations. Les revendeurs de machines et de véhicules agricoles sont également mis à contribution. Lors de l'entretien de vente, ils doivent en effet instruire les acheteurs sur une utilisation sûre des machines et des véhicules.

Simulateur de tonneaux d'une cabine de tracteur

Le simulateur de tonneaux est un véritable succès. Plus de 2000 agriculteurs l'ont déjà essayé. Ce dispositif permet aux participants de se rendre compte de l'impact qu'exerce la chute d'un tracteur sur le corps et des avantages d'une ceinture de sécurité. En plus d'être présent lors de foires spécialisées, le simulateur peut désormais être réservé sur le site Internet de SAFE AT WORK pour des événements de prévention ou des formations dans le domaine de l'agriculture.

Formation à la conduite «As du volant»

La campagne de prévention prévoit également des cours de conduite pour les conducteurs de véhicules agricoles. En effet, un entraînement spécifique à la conduite permettra aux agriculteurs de se familiariser notamment avec la physique appliquée à la conduite de tracteurs et de remorques tout en apprenant à conduire de manière sûre et à réagir rapidement et correctement dans les situations à risque.

Installations techniques du bâtiment: un risque d'accidents plus élevé que la moyenne

La technique du bâtiment comprend des métiers très variés répartis dans les domaines du chauffage, de l'aération, de la plomberie, de la ferblanterie, de l'électricité, de l'isolation et de la technique du froid. Cette branche emploie plus de 240 000 personnes. Le travail sur les chantiers et dans les propres ate-



liers comporte un potentiel de risque élevé. Au cours des dix dernières années, sept accidents professionnels mortels et plus de 90 accidents graves entraînant une invalidité ont été recensés dans cette branche.

Afin de contrer la tendance à la hausse des accidents professionnels, la solution de branche BATISEC a été créée il y a plus de dix ans. Grâce au travail de BATISEC, le risque d'accident a diminué considérablement, tout en permettant la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Conseils mensuels

SAFE AT WORK soutient activement les efforts de BATISEC afin d'instaurer une nouvelle culture de la sécurité et de réduire le taux d'accidents toujours trop élevé dans cette branche. Une nouvelle campagne de prévention aborde chaque mois un aspect qui permet de contribuer à la sécurité au travail. Les thèmes abordés peuvent toucher à l'équipement de protection individuelle, au rangement et à la propreté, aux stupéfiants ou aux

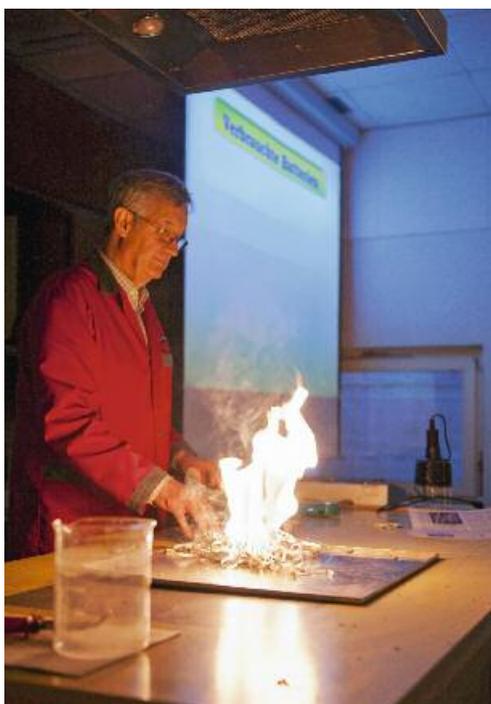


Fig.2: un cours de sécurité avec des exemples pratiques permettant de mieux comprendre ce qu'il arrive lorsque...



Fig. 3: lors du lancement de la campagne en Suisse romande, SAFE AT WORK était également de la partie avec une caméra pour la présentation du simulateur. Pour visionner les réactions surprenantes des participants, il suffit de se rendre à l'adresse www.safeatwork.ch/fr/campagnes/agriculture/actions.

plans d'urgence. Par ailleurs, on encourage l'organisation de formations et la communication de règles de sécurité par téléphone portable.

Calendrier avec des conseils de sécurité

L'élément central de cette campagne de prévention est un calendrier ainsi que des affiches mensuelles. Les responsables de la sécurité peuvent les accrocher aux panneaux d'information des entreprises affiliées à la solution de branche. Pendant toute l'année, les affiches rappellent aux travailleurs quel comportement ils doivent adopter pour améliorer leur sécurité au travail. Chaque thème mensuel s'accompagne de brochures et de listes de contrôle, téléchargeables sur le site Internet de BATISEC, pour approfondir le thème et fournir des mesures concrètes pour le travail au quotidien.

Conseil gratuit par SMS

Les travailleurs de cette branche sont extrêmement mobiles. Un service SMS a par conséquent été mis sur pied afin de pouvoir envoyer gratuitement des conseils de sécurité sur le téléphone portable des abonnés. Il suffit pour cela aux personnes intéressées d'envoyer «Start BATISEC FR» par SMS au 723 pour recevoir de temps en temps des messages pratiques sur le thème de la sécurité au travail et de la protection de la santé (fig. 4).

Cours de sécurité de la CFST

L'analyse des statistiques des accidents montre clairement que l'utilisation de l'électricité ainsi que des liquides et gaz inflammables dans la technique du bâtiment comporte un potentiel de risque élevé. En collaboration avec l'Etablissement d'assurance des bâtiments du

canton de Fribourg, SAFE AT WORK a réservé une série de cours d'une journée qui sont proposés gratuitement à toutes les personnes intéressées. Grâce à des expériences claires, les participants peuvent découvrir les dangers que recèle l'utilisation de ces éléments (fig. 2).

Organisé à Fribourg, le cours de sécurité est proposé en allemand ou en français. Il est reconnu par la Société suisse de sécurité du travail (SSST) en tant que formation continue qualifiante. A l'issue du cours, les participants se voient remettre un certificat.

Sécurité intégrée dans l'hôtellerie

Proposés déjà depuis l'an dernier, les cours de sécurité au travail dans le domaine de l'hôtellerie visent à combler les lacunes de la solution de branche actuelle et à réduire le nombre d'accidents professionnels dans la branche.

Le cours est désormais proposé en français. Les inspecteurs cantonaux de la sécurité et les responsables de branche du SECO peuvent également suivre ces cours, ce qui favorise le transfert de connaissances entre inspecteurs et hôteliers et permet aux inspecteurs de réaliser des contrôles de sécurité efficaces.



Fig. 4: message SMS.



Alain von Holzen,
ingénieur électricien
dipl. ETS,
ingénieur de sécurité
chez NSBIV SA,
Lucerne

■ Des machines sûres permettent d'éviter des accidents lors des travaux de maintenance

Une maintenance professionnelle permet d'obtenir et de conserver une productivité élevée. Le personnel chargé des travaux est exposé à divers risques (bruit, vibrations, températures élevées ou très faibles, rayonnements, etc.) ainsi qu'à de fortes sollicitations physiques. Ces activités requièrent d'importantes connaissances techniques, car les mesures de précaution correspondantes ont parfois été négligées durant la phase de développement ou de planification. En l'occurrence, des conditions de travail difficiles et un manque d'organisation augmentent le risque d'accident. Selon une étude de l'UE, 10 à 15 % des accidents professionnels mortels se produisent lors des travaux de maintenance, dont un tiers avec des machines en fonction.

De nombreux accidents particulièrement graves se produisent lors des travaux de maintenance sur les machines. Dans ce contexte, il est primordial de déterminer les conditions que les machines doivent remplir pour que la maintenance puisse être effectuée en toute sécurité.

Exigences posées au fabricant

Pour la conception des machines, le fabricant doit remplir les prescriptions légales en matière d'exigences essentielles de sécurité et de santé conformément à la directive 2006/42/CE¹ relative aux machines, qui stipule ce qui suit sur le thème de la maintenance:

«La machine doit être conçue et construite pour être apte à assurer sa fonction et pour qu'on puisse la faire fonctionner, la régler et l'entretenir sans exposer quiconque à un risque. Les opérations de réglage, d'entretien, de réparation et de nettoyage de la machine doivent pouvoir être effectuées lorsque la machine est à l'arrêt. Si cette condition ne peut être satisfaite, des mesures doivent être prises pour



Terminal manuel avec dispositif de quittance à trois touches. Machine transfert rotative NRG-50 de la société Mikron SA à Agno (TI).

que ces opérations puissent être effectuées en toute sécurité.»

Comme mesures de protection, on utilise souvent des sélecteurs placés en mode «Maintenance». Un mouvement dangereux est réalisé à vitesse réduite en actionnant de façon continue un dispositif de validation ou une commande bimanuelle.

Notice d'instructions

Les prescriptions du fabricant sont d'une grande importance pour le personnel d'entretien. Le chapitre «Maintenance» ou «Entretien» de la notice d'instructions doit notamment comprendre les indications suivantes².

- «Type et fréquence des inspections concernant les fonctions de sécurité;
- Instructions relatives aux opérations de maintenance (par ex. changement d'éléments), qui ne requièrent pas d'aptitudes particulières et qui peuvent donc être effectuées par les utilisateurs (par ex. les opérateurs);
- Instructions relatives aux opérations de maintenance requérant des connaissances ou des aptitudes particulières et qui doivent donc être effectuées par des personnes instruites à cet effet (par ex. personnel d'entretien, spécialistes);
- Schémas et croquis permettant au personnel d'entretien d'effectuer ses tâches de façon rationnelle (notamment lors de la recherche de défaillances).»

Déclaration de conformité

Il est exigé du fabricant qu'il conçoive et construise sa machine en tenant compte des risques et de l'état de la technique et qu'il décrive les mesures à prendre en matière de protection. Par l'établissement de la déclaration de

Offres de cours: maintenance sûre



Contribution à la stratégie de prévention des accidents «Vision 250 vies»

Dans le cadre de la campagne européenne «Lieux de travail sains – Bon pour vous. Bon pour les affaires.», le SECO organise dans toutes les régions linguistiques de Suisse 100 cours sur le thème «Maintenance sûre». L'objectif est de réduire les accidents lors des opérations de maintenance. La campagne suisse apporte ainsi une contribution concrète à la stratégie de prévention de la CFST «Vision 250 vies». La sécurité des machines constitue un élément important de ces cours.

Objectifs des cours

- Démontrer l'importance de la sécurité et de la protection de la santé lors des opérations de maintenance
- Montrer les dangers liés aux travaux de maintenance
- Promouvoir un concept structuré pour la sécurité et la protection de la santé lors de la maintenance

Dates	Octobre 2011 à octobre 2012
Durée	Une demi-journée
Coût	CHF 100.– par participant

Les cours peuvent être proposés à un prix avantageux grâce au soutien de la CFST.

Inscriptions et infos complémentaires

Vous trouverez des supports pédagogiques et un dépliant à remettre aux collaborateurs à l'adresse www.suva.ch/maintenance.

conformité, il confirme qu'il a appliqué correctement les prescriptions de la directive relative aux machines.



NSBIV SA

L'entreprise propose des évaluations du risque concernant la sécurité des machines, des personnes et des processus ainsi que des expertises, des conseils et de la formation MSST. Infos complémentaires: <http://www.sibe.ch>.

Situation gagnant-gagnant

Des machines dont le fonctionnement est fiable et la maintenance simple sont caractéristiques d'un bon produit. Il en résulte une situation gagnant-gagnant. L'exploitant dispose d'une machine sûre et efficace, et le fabricant bénéficie de la bonne renommée de sa machine et reçoit éventuellement d'autres commandes.

Tâches à effectuer avant la mise en service

Le préposé à la sécurité de l'exploitant doit procéder à une évaluation de la sécurité de la machine achetée par le biais d'une analyse sommaire des risques. En l'occurrence, il doit porter une attention particulière sur les modes de fonctionnement particuliers de la machine tels qu'opérations de réglage, d'entretien, de réparation, et de nettoyage. Il contrôle le contenu de la notice d'instructions et vérifie la déclaration de conformité. Il s'assure que les prescriptions du fabricant sont reprises dans le programme d'entretien. L'employeur autorise l'utilisation de la machine demande du préposé à la sécurité.

¹ Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines. Notamment annexe I, section 1.6 et section 1.2.5.

Caractère légal de la directive relative aux machines: à ce sujet, il faut tenir compte de l'ordonnance sur les machines (RS 819.14), art. 1 al. 1.

² EN ISO 12100-2 «Sécurité des machines» – Notions fondamentales, principes généraux de conception – Partie 2: Principes techniques.



*Mathis Brauchbar,
directeur associé,
advocacy ag, Bâle/Zurich,
rédacteur spécialisé dans
la communication des
risques*

■ Identifier et évaluer correctement les risques au bureau

Les risques sont souvent mal évalués. Cela tient au fait que l'estimation des risques répond à d'autres critères que la statistique pure. Dans un bureau, les risques sont généralement peu impressionnants et à peine visibles. C'est justement parce qu'ils passent inaperçus, qu'ils sont souvent sous-estimés. La campagne «Prévention au bureau» de la CFST s'appuie sur ce postulat de départ afin d'inciter les entreprises du tertiaire à mettre en place à moindre frais une politique de sécurité au travail et de protection de la santé dans l'espace administratif.



Perception subjective du risque: le base jumper se sent en sécurité. Pourtant, le risque est en réalité très important.

Nous avons deux modes d'appréhension différents du risque et de la sécurité. L'un concerne la réalité, l'autre notre ressenti. Ces deux conceptions divergent souvent. En d'autres termes, nous pouvons nous sentir en sécurité, sans l'être véritablement. Ainsi, lorsqu'un «base jumper» se jette d'un immeuble avec son parachute, il se croit en sécurité. A l'inverse, nous nous sentons parfois en danger même si, d'un point de vue statistique, nous sommes en sécurité. C'est typiquement le cas chez les individus souffrant d'aérophobie.

Rôle des médias

Les véritables dangers sont souvent sur-estimés alors que d'autres sont à peine pris au sérieux. Notre perception du risque s'oriente bien moins vers les faits que vers des facteurs tels que le degré de notoriété, de visibilité, de familiarité et de gérabilité du risque, la maîtrise ou l'autonomie individuelle face au risque. Les médias jouent également un rôle non négligeable dans la perception des risques. Ils confortent notre évaluation en pointant du doigt des événements rares, mais dont l'ampleur est importante; qu'il s'agisse de la crise financière, de l'épidémie d'EHEC ou de catastrophes aériennes. Les risques de tous les jours ne sont en revanche jamais évoqués, même s'ils surviennent souvent et peuvent entraîner un grand préjudice.

Des risques sous-estimés dans les entreprises du tertiaire

Les problèmes musculo-squelettiques, par exemple, font à peine l'objet d'un entrefilet, bien qu'ils soient responsables de quelque 15 % de l'ensemble des hospitalisations. Ils génèrent des frais annuels à hauteur d'un milliard de francs à la charge de l'assurance-invalidité et créent une charge supplémentaire pour les entreprises estimée à 4,2 milliards de francs. Pour en revenir à la sécurité au bureau, les dangers sont souvent sous-estimés. Les risques d'accidents dans les bureaux semblent a priori faibles en comparaison avec le bâtiment ou d'autres entreprises artisanales ou industrielles. C'est également le cas en chiffres absolus. Les accidents dans les entreprises artisanales s'avèrent effectivement plus fréquents et souvent aussi plus graves que dans les entreprises de services.

Toutefois, la réalité montre que 55 % de l'ensemble des accidents professionnels reconnus se produisent dans le secteur des services (Suva, statistique des accidents LAA 2003-2007). Au bureau, s'ajoutent des souffrances qui peuvent avoir un rapport direct avec l'activité du travail assis, du travail à l'écran et l'activité dans les bureaux climatisés: troubles

dorsaux, contractures, affections des tendons et des muscles, problèmes oculaires et affections des voies respiratoires si l'air est vicié ainsi que des problèmes psychiques dus au mobbing et au stress. Les problèmes de santé de cet ordre n'apparaissent pas subitement comme un accident, mais sont la conséquence de processus de longue haleine.

Réduire les obstacles: une priorité

Avec sa campagne «Prévention au bureau», la CFST entend réagir à cette situation. L'action s'adresse aux entreprises du secteur des services de manière ciblée et les incite à œuvrer davantage et activement en faveur d'une plus grande sécurité au bureau. Ce projet ne peut réussir que si nous misons sur le caractère facultatif de l'engagement des entreprises tout en plaçant leurs avantages au premier plan. Le coût est souvent modeste. Un bureau est en général doté d'un grand nombre d'éléments permettant d'améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé et par conséquent de réduire l'absentéisme dû à des accidents et à des maladies. En d'autres termes, plus les obstacles pour qu'une entreprise s'investisse seront faciles à franchir, plus la probabilité que celle-ci participe sera grande.

Ce phénomène est également confirmé par la recherche sur le risque. Si nous voulons accroître la sécurité, il nous faut investir dans ce sens. Il peut s'agir d'argent, de temps mais en partie aussi de notre liberté individuelle. L'essentiel réside moins dans le coût de ce renforcement de la sécurité que dans la question de savoir si cet investissement en vaut la peine. Transposé à la situation dans les entreprises du secteur tertiaire, cela revient à dire qu'il serait inopportun de dramatiser les risques. Mieux vaut donc se concentrer sur les mesures susceptibles d'apporter de gros avantages à moindre coût.

On augmente ainsi les chances de voir les entreprises prendre les choses en main et s'engager avec un investissement relativement faible pour plus de sécurité et une meilleure santé dans





Un risque sous-estimé: 55 % de l'ensemble des accidents professionnels reconnus surviennent dans le secteur des services.

l'entreprise. Concrètement, on peut commencer par améliorer l'existant par un réglage optimal des tables, des chaises et des écrans d'ordinateur, optimiser le climat ambiant, l'éclairage, l'organisation du travail ou dégager les voies de fuite.

Approfondir les connaissances par des incitations

Pour faciliter encore le dépassement des obstacles évoqués, la campagne «Prévention au bureau» de la CFST crée des incitations supplémentaires. Ainsi par exemple, les intéressés sont invités à participer à un tirage au sort de différents prix dès lors qu'ils réussissent l'un des modules de formation en ligne proposés par la CFST et approfondissent ainsi leurs connaissances. Dans la première phase de la campagne, qui s'est déroulée d'octobre à décembre 2010, près de 1000 inscriptions ont été enregistrées pour le tirage au sort des quinze prix mis au concours. Les gagnants pouvaient choisir un contrôle de sécurité par un spécialiste de la sécurité au travail, un conseil ergonomique, un atelier destiné à sensibiliser les collaborateurs à la protection de la santé et à la sécurité au travail ou une chaise de bureau ergonomique.

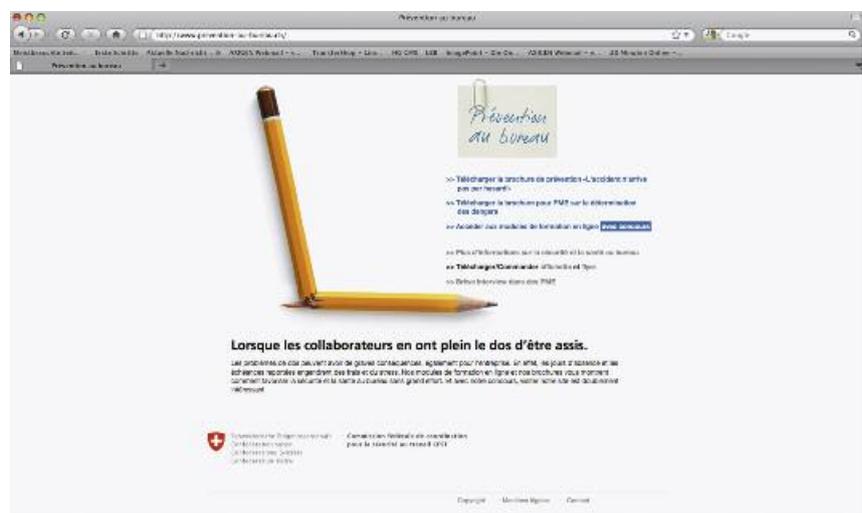
Les expériences faites jusqu'ici grâce à la campagne «Prévention au bureau» de la CFST montrent qu'il est payant de s'adresser directement aux entreprises du tertiaire et d'écarter le plus grand nombre d'obstacles possible en vue d'un investissement pour la sécurité au travail et la protection de la santé. C'est pourquoi la CFST poursuivra sa campagne en 2012, avec un nouveau thème et une nouvelle présentation.

Prévention au bureau

La campagne «Prévention au bureau» s'adresse avant tout aux PME du secteur tertiaire. Elle entend inciter celles-ci à s'occuper davantage de la sécurité au travail et de la protection de la santé au sein de leur entreprise. Sur le site <http://www.prevention-au-bureau.ch> se trouvent les liens vers les principaux moyens d'information de la CFST destinés aux entreprises de services. Les personnes qui réussissent l'un des modules de formation en ligne proposé par la CFST peuvent participer au tirage au sort et gagner des prix attractifs. L'un des gagnants à ce jour est le Grand Casino Baden: «Grâce au module de formation de la CFST, nous sommes plus convaincus que jamais de l'importance de la prévention au bureau. Nous avons pris diverses mesures pour proposer à long terme des postes de travail ergonomiques. Nous pensons que cela permettra de réduire les absences pour maladie et de faire des économies aussi», déclare Patrick Konzack, membre de la direction du Grand Casino Baden.

La société Avasis SA a également profité doublement de la campagne de prévention de la CFST. L'entreprise de conseil et de logiciels du Rheintal a opté pour un conseil en ergonomie. Norbert Segmüller, préposé à la sécurité chez Avasis SA: «Nous disposons de postes de travail avec un agencement moderne. Mais grâce aux conseils fournis, la plupart des collaborateurs ont dû admettre que leurs tables étaient réglées trop en hauteur.»

Un autre gagnant était l'agence de création et de design Platform-c SA à Bâle. Peter Hummel, CEO, s'est dit surpris par le module de formation en ligne: «Il était étonnant de voir combien de domaines il est possible et nécessaire d'optimiser à moindre frais dans un bureau».



Le site Internet de la campagne «Prévention au bureau», <http://www.prevention-au-bureau.ch> permet d'accéder aux principaux moyens d'information et aux modules de formation en ligne.



Erich Janutin,
secrétaire principal
suppléant de la CFST

■ Passeport de sécurité personnel CFST

La CFST a créé un nouvel outil de prévention: le passeport de sécurité personnel. Dans ce document sont consignées les formations et les instructions suivies. Il donne aux responsables dans les entreprises un rapide aperçu des qualifications et des connaissances spécifiques des travailleurs aux plans de la sécurité au travail et de la protection de la santé en relation avec un travail ou une tâche spécifique. Le risque d'accident est ainsi considérablement réduit.

Le passeport de sécurité personnel de la CFST (réf. 6090.f, voir fig. 1) s'adresse à l'ensemble des travailleurs, sauf à la main-d'œuvre engagée dans le cadre d'un prêt de personnel. Cette dernière dispose d'un passeport de sécurité spécifique (réf. CFST 6060.f). Le passeport de sécurité est la propriété du travailleur concerné.

Réduire le risque d'accident en informant

Le passeport de sécurité de la CFST sert à répertorier les instructions et les formations accomplies dans le domaine de la sécurité au travail (ST) et de la protection de la santé (PS) au poste de travail. Le passeport de sécurité personnel de la CFST offre un bref aperçu du niveau de préparation des travailleurs aux plans de la sécurité au travail et de la protection de la santé et permet de prendre les mesures nécessaires afin de réduire les risques d'accidents professionnels. En cours de mission, l'entreprise locataire de services demeure toutefois tenue de contrôler régulièrement la mise en œuvre des connaissances indiquées.



Fig. 1: le passeport de sécurité de la CFST sert à répertorier toutes les formations et instructions pertinentes suivies dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Meilleures opportunités sur le marché du travail

Sur le marché du travail, le passeport de sécurité de la CFST constitue un atout supplémentaire tant pour le travailleur que pour l'employeur. Le détenteur a tout intérêt à y faire inscrire toutes les instructions et les formations accomplies dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Les bases légales correspondantes sont présentées en détail dans l'introduction. Cette dernière contient également des conseils d'utilisation.

La page 2 est prévue pour l'inscription des données personnelles, du numéro AVS et des formations professionnelles (voir fig. 2, p. 30).

Inscription des formations dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé

En plus des indications figurant à la page 2 du passeport de sécurité de la CFST, les personnes autorisées peuvent également utiliser les pages 10 à 41 afin d'y inscrire les formations et les instructions suivies. Lesdites inscriptions concernent les formations et les instructions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail (voir fig. 3).

Le passeport de sécurité de la CFST est non seulement prévu pour l'inscription de cours et d'instructions relatifs à des tâches ou des chantiers ou des entreprises spécifiques, mais on peut également y mentionner les cours et les instructions sans rapport direct avec un engagement, voire un employeur spécifique. Les responsables de ces cours peuvent être par exemple des écoles supérieures, la CFST, la Suva ou les fabricants d'appareils et de matériaux.

Le passeport de sécurité doit mentionner la désignation ou le nom du cours ou de l'instruction, voire de la mise au courant ainsi que la principale matière de

Formations et instructions			
Cours / instruction, unité de formation			
Contenu du cours			
Dates du cours	du	au	
Durée	semaine(s)	jour(s)	heure(s)
Date	lieu		Centre de formation / entreprise (timbre, signature)
Cours / instruction, unité de formation			
Contenu du cours			
Dates du cours	du	au	
Durée	semaine(s)	jour(s)	heure(s)
Date	lieu		Centre de formation / entreprise (timbre, signature)
Cours / instruction, unité de formation			
Contenu du cours			
Dates du cours	du	au	
Durée	semaine(s)	jour(s)	heure(s)
Date	lieu		Centre de formation / entreprise (timbre, signature)

Fig. 3: toutes les formations et toutes les instructions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail peuvent être consignées dans ce passeport de sécurité.

cours ou d'instruction. Il mentionnera également la durée de la formation, le lieu, la date, l'entreprise, le formateur, le lieu de formation et comportera une signature approuvée. Ces informations faciliteront une éventuelle vérification ultérieure. Les employeurs autorisés à inscrire des informations peuvent notamment être des chefs d'entreprise, des cadres ou des supérieurs hiérarchiques.

Justification des formations suivies facilitée

Les employeurs sont responsables de la sécurité au travail au sens de l'art. 82 de la loi sur l'assurance-accidents ainsi que de la protection de la santé des tra-

vailleurs au sens de l'art. 6 de la loi sur le travail. Une disposition analogue figure dans l'art. 328 du code des obligations. En vertu des art. 3 et suivants de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), le législateur peut déléguer une série d'obligations aux employeurs. Grâce aux inscriptions effectuées dans le présent passeport de sécurité de la CFST, les employeurs peuvent fournir les justifications relatives aux instructions ou mises au courant, voire à la formation de leurs travailleurs en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. La tenue d'un passeport de sécurité est particulièrement conseillée pour cette raison. Il constitue une valeur ajoutée pour l'ensemble des intéressés.

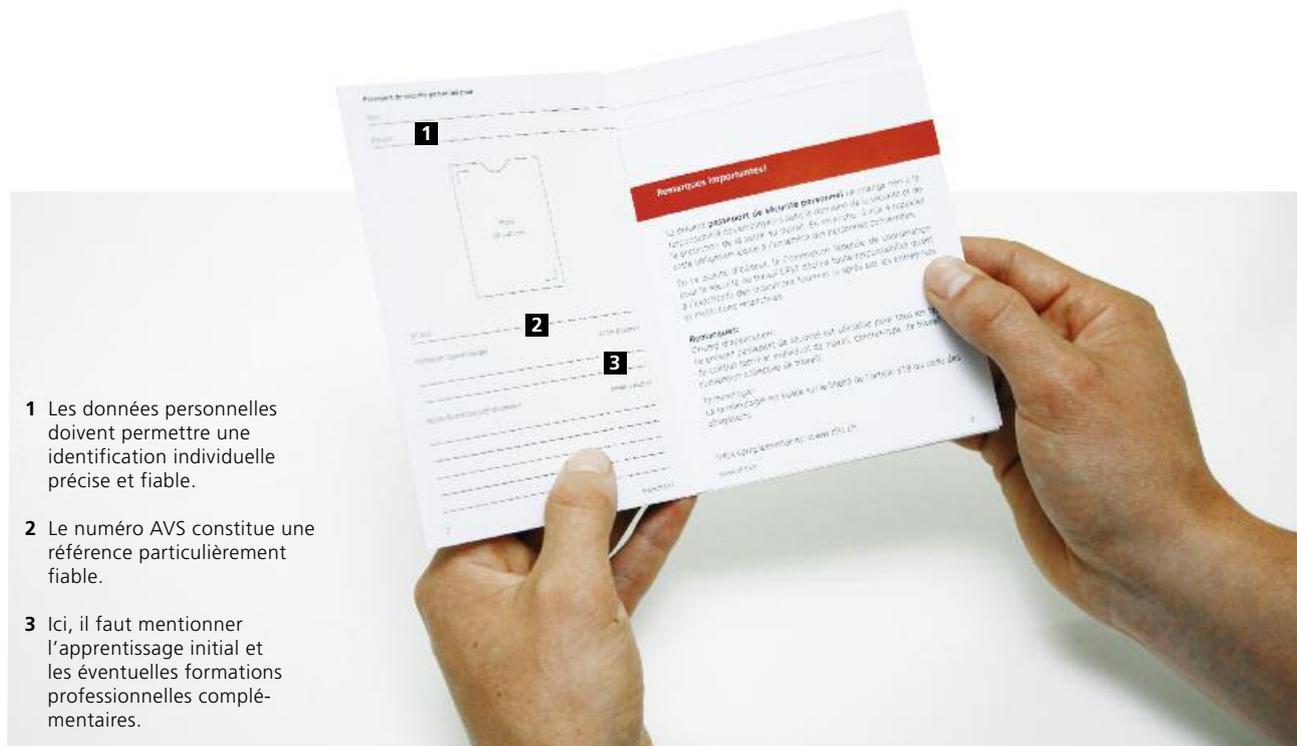


Fig. 2: inscription des données personnelles, du numéro AVS et des formations professionnelles.



Dr Susanna Stöhr,
spécialiste FMH en
médecine interne et en
pneumologie, division
médecine du travail,
Suva Lucerne

■ Syndrome d'apnées obstructives du sommeil: tableau clinique, diagnostic et traitement

La presse quotidienne se fait très souvent l'écho d'accidents provoqués par un micro-sommeil du conducteur d'un véhicule. Dans la plupart des cas, on ne dispose pas d'une description détaillée des circonstances; il est pourtant possible que le micro-sommeil soit simplement la conséquence d'un manque de sommeil. Cependant, il se peut aussi qu'il soit l'expression d'un syndrome d'apnées du sommeil jusque-là inconnu ou bien non traité ou insuffisamment traité. Il faut savoir que le risque d'accident de la circulation est septuplé en cas de syndrome d'apnées du sommeil non traité. Dans le langage populaire, les apnées du sommeil sont encore connues sous le nom de «ronflement dangereux».

On estime que 25 % environ de la population adulte ronfle, ce taux étant de l'ordre de 50 % chez les plus de 55 ans. Chez 4 % des hommes et 2 % des femmes d'âge moyen, le ronflement s'accompagne d'un syndrome d'apnées du sommeil; cette pathologie concerne donc quelque 120 000 personnes en Suisse. Le syndrome d'apnées du sommeil n'est pourtant diagnostiqué et traité que chez une partie d'entre elles. Les personnes en surpoids sont fréquemment touchées, mais elles ne sont pas les seules et 80 % des patients présentant des apnées du sommeil ont un IMC trop élevé. La fréquence du syndrome d'apnées du sommeil augmente à partir de l'âge de 40 ans.

Symptomatologie du syndrome d'apnées du sommeil

L'asthénie diurne et la somnolence constituent les principaux symptômes du syndrome d'apnées du sommeil, qui peut cependant être à l'origine de différents troubles: troubles de la concentration et de la mémoire, malaise matinal, céphalées matinales, sécheresse de la bouche au matin, irritabilité, troubles

sexuels (impuissance) et troubles de la libido. La manifestation de ces symptômes peut être très variable d'une personne à l'autre, et leur intensité peut aussi fortement fluctuer. Qui plus est, l'ampleur des troubles n'est pas toujours corrélée à la gravité évaluée d'après les examens complémentaires. Dans la mesure où il n'est pas rare que les symptômes se développent de façon insidieuse, ils ne sont pas forcément perçus par les intéressés mêmes, ce qui explique pourquoi c'est souvent l'entourage qui remarque les modifications du comportement telles qu'augmentation des besoins de sommeil pendant la journée, somnolence, irritabilité, variations d'humeur ou modifications de la personnalité. L'interrogatoire concomitant du partenaire s'avère donc souvent précieux pour le médecin.

Outre les symptômes diurnes déjà mentionnés, les personnes souffrant d'un tel syndrome présentent un ronflement bruyant avec des apnées de plusieurs secondes. Ce phénomène est rarement perçu par les intéressés mêmes, mais la plupart du temps rapporté par l'entourage. Ainsi, c'est souvent le partenaire

qui demande un bilan pour les apnées (qui sont souvent vécues comme inquiétantes par les proches).

Que se passe-t-il en cas de syndrome d'apnées du sommeil?

Au cours du syndrome dit d'apnées obstructives du sommeil (SAOS, 90 % des cas), on assiste à un collapsus au niveau du pharynx qui intervient dans

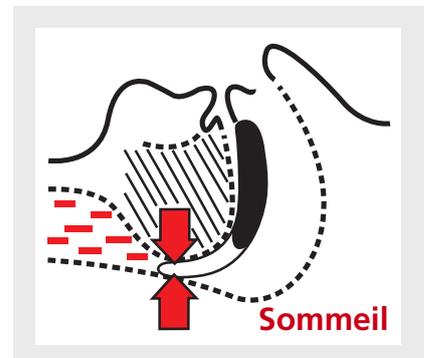


Fig. 1: mécanisme en cas de syndrome d'apnées du sommeil non traité. Collapsus des voies respiratoires durant la phase de sommeil profond. Source: Pr Konrad Bloch, Hôpital universitaire de Zurich.

le cadre d'une baisse du tonus des muscles dilatateurs du pharynx lors de la phase de sommeil profond (fig. 1) et qui entraîne une obstruction des voies respiratoires dans cette zone, empêchant ainsi l'oxygène de parvenir dans les poumons et la circulation. Les conséquences en sont une diminution de la saturation en oxygène dans le sang et donc une hypoperfusion des organes en oxygène (un élément indispensable à la vie). L'organisme étant équipé d'un mécanisme d'alarme, la diminution de la saturation en oxygène est immédiatement signalée au niveau cérébral, même pendant le sommeil profond, et provoque une réaction de réveil. La musculature retrouve alors son tonus, et le flux respiratoire peut reprendre librement.

Certaines personnes se réveillent alors. Elles font ensuite état d'une mauvaise qualité de sommeil et de réveils nocturnes fréquents («je n'ai pas fermé l'œil de la nuit»), mais certains individus passent aussi seulement de la phase de sommeil profond à un stade de sommeil plus superficiel où la musculature reprend son tonus et où l'arrivée d'air dans les poumons n'est plus entravée. Ces personnes ne se réveillent pas vraiment et font en général état d'un sommeil de bonne qualité ainsi que d'une durée de sommeil suffisante; elles sentent toutefois au matin qu'elles n'ont pas assez dormi ou se fatiguent vite pendant la journée.

Un sommeil réparateur suppose que les divers stades du sommeil soient dans un certain rapport les uns vis-à-vis des autres. Si la phase de sommeil profond est régulièrement interrompue (quand la fermeture de la musculature pharyngée entraîne une oxygénation insuffisante), le corps n'arrive plus à récupérer correctement à la longue. Au bout d'un certain temps, on assiste à la survenue des symptômes diurnes déjà évoqués. Moins l'organisme dispose de mécanismes de compensation, plus les symptômes sont marqués. Ces mécanismes diminuent avec la durée d'évolution des apnées du sommeil ainsi qu'avec l'âge, ce qui explique pourquoi les troubles ressentis augmentent toujours avec le temps.

Diagnostic

En cas de suspicion de syndrome d'apnées du sommeil après un interrogatoire détaillé du patient (en se servant d'un questionnaire spécifique, par exemple l'Epworth sleepiness scale), le diagnostic est posé dans un premier temps en se fondant sur la mesure nocturne de l'oxygène. Cet examen est effectué en général en ambulatoire (il suffit de porter un petit appareil à un doigt pendant une nuit). Selon le résultat, le médecin décide alors s'il est nécessaire de réaliser un autre examen en ambulatoire ou éventuellement dans un laboratoire du sommeil.

Ronflement, flux respiratoire, mouvements respiratoires, fréquence cardiaque, mouvements pendant le sommeil ainsi que position pendant le sommeil et saturation en oxygène sont enregistrés, mais il est parfois nécessaire d'enregistrer également les stades du sommeil pour poser le diagnostic avec certitude. Cette procédure est effectuée en enregistrant en plus les courants cérébraux au moyen d'électrodes fixées sur la tête. Bien que l'examen semble très complexe, le patient ne sent absolument rien. On diagnostique un syndrome d'apnées obstructives du sommeil dans 90 % des cas. Dans moins de 10 % des cas, on a affaire à d'autres formes d'apnées du sommeil (syndrome d'apnées centrales du sommeil, syndrome d'apnées mixtes, c'est-à-dire obstructives et centrales, du sommeil) qui n'entrent pas dans le cadre de cet article.

Traitement d'un syndrome d'apnées du sommeil

Un syndrome d'apnées obstructives du sommeil (SAOS) diagnostiqué devrait être systématiquement traité, car une diminution sans cesse répétée de la saturation en oxygène place l'organisme dans une situation de stress et peut entraîner des séquelles telles qu'hypertension artérielle et (ou) détérioration de la fonction cardiaque. Le risque de survenue d'un infarctus du myocarde ou d'un accident vasculaire

cérébral est également accru. Par ailleurs, la somnolence diurne s'accompagne d'une augmentation (jusqu'à sept fois) des accidents de la circulation et d'un doublement du risque d'accident du travail.

En cas de syndrome d'apnées du sommeil peu marqué et (ou) ne survenant qu'en décubitus dorsal, des mesures d'hygiène du sommeil (notamment éviter la consommation de boissons alcooliques le soir et s'abstenir strictement de dormir sur le dos grâce à des mesures appropriées) suffisent de temps en temps. Une orthèse d'avancée mandibulaire sur mesure peut aussi à l'occasion s'avérer utile dans de tels cas. Cependant, un traitement à l'aide d'un appareil s'impose généralement.

Le traitement par PPC

L'application d'une pression positive continue par voie nasale (PPC ou CPAP en anglais, continuous positive airway pressure) se fait au moyen d'une machine qui envoie, à travers un masque nasal, de l'air sous pression (légère) dans les voies aériennes du patient (fig. 2). Le flux d'air ainsi réalisé permet aux voies aériennes de disposer en quelque sorte d'une prothèse et de ne pas s'affaisser pendant les phases de sommeil profond (fig. 3), ce qui évite les chutes nocturnes de la concentration d'oxygène. Les bénéfices de la PPC se font sentir assez rapidement: en général, les patients souffrant de SAOS ressentent déjà une nette amélioration de leur état après quelques jours de traitement.

Le traitement par PPC est la plupart du temps bien toléré après une phase initiale d'accoutumance. Il peut toutefois aussi entraîner des effets secondaires parfois non négligeables qui compliquent le traitement (par exemple sécheresse des muqueuses due au flux d'air et irritations de la conjonctive par des fuites d'air si le masque n'est pas bien fixé). La meilleure façon d'y remédier est de fixer le masque de manière optimale et, le cas échéant, de coupler l'appareil de PPC à un humidificateur



Fig. 2: patient traité par PPC. La machine de PPC envoie de l'air sous pression dans les voies aériennes par l'intermédiaire d'un masque nasal, réalisant ainsi une sorte de prothèse qui empêche celles-ci de se collaber.

Photo: Prof. Konrad Bloch, Hôpital universitaire, Zurich.

chauffant. Le traitement par PPC n'a cessé de bénéficier d'améliorations ces dernières années: les appareils sont devenus plus maniables et plus silencieux, et les masques ont beaucoup gagné en confort.

Parallèlement à la mise en œuvre d'un traitement par PPC, il convient aussi de toujours prendre en charge d'éventuels facteurs de risque, en particulier le surpoids. Une diminution du poids de 20 % permet d'obtenir une réduction significative de l'index d'apnées, de sorte qu'il peut même être possible d'arrêter éventuellement le traitement par PPC. Il n'existe toutefois aucune garantie à cet égard, car si l'on estime que 80 % des patients souffrant d'apnées du sommeil sont en surpoids, 20 % des individus concernés ont en revanche un poids normal.

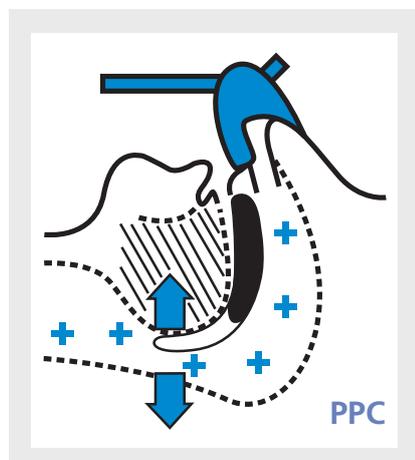


Fig. 3: représentation schématique des voies aériennes traitées par PPC. Source: Pr Konrad Bloch, Hôpital universitaire de Zurich.

Les apnées du sommeil sont aussi un sujet qui intéresse la Suva

La population est de plus en plus sensibilisée au syndrome d'apnées du sommeil, encore connu sous le nom de «ronflement dangereux», et ce, parce que ce syndrome fait l'objet de présentations régulières dans des émissions médicales, mais aussi d'articles dans des revues professionnelles et des magazines pour patients.

Dans le cadre de son projet «Vision 250 vies», la Suva collabore de façon ciblée au projet d'une Ligue pulmonaire cantonale destiné à informer et à sensibiliser les chauffeurs routiers à la question des apnées du sommeil. Une étude préliminaire effectuée l'année dernière a montré que les participants aux réunions d'information étaient intéressés par ce thème et pouvaient donc être sensibilisés aux apnées du sommeil. Ce projet va être mené à plus grande échelle au cours des deux années à venir. L'objectif est de pouvoir dépister précocement les chauffeurs routiers souffrant d'un syndrome d'apnées du sommeil et de les faire bénéficier d'un traitement adapté. La Suva participe également à un projet en rapport avec les apnées du sommeil à l'Hôpital universitaire de Bâle.

Rôle de la Ligue pulmonaire

Outre la location d'appareils et de matériel, la Ligue pulmonaire suisse s'occupe aussi activement depuis un certain temps de la question des apnées du sommeil. Outre une campagne d'affichage et de presse très efficace organisée dans plusieurs cantons, elle a mis au point un test en ligne rapide et très simple auquel on peut se soumettre sur le site de la Ligue pulmonaire (www.liguepulmonaire.ch/fr/accueil.html) et qui permet d'évaluer approximativement son propre risque.

Il existe également des questionnaires standardisés qui permettent d'évaluer simplement le risque de syndrome d'apnées du sommeil chez un ronfleur. L'Epworth sleepiness scale déjà mentionné est un des questionnaires que nous utilisons couramment; il permet de déterminer la probabilité de céder à une somnolence dans les situations de la vie quotidienne et peut être rempli aussi bien dans le cadre d'une auto-évaluation que chez le médecin de famille ou bien lors d'un bilan d'apnées du sommeil réalisé chez un pneumologue.



Erwin von Moos,
chef de projet
campagnes,
Suva Lucerne

■ «trébucher.ch»: tenez bon la rampe!

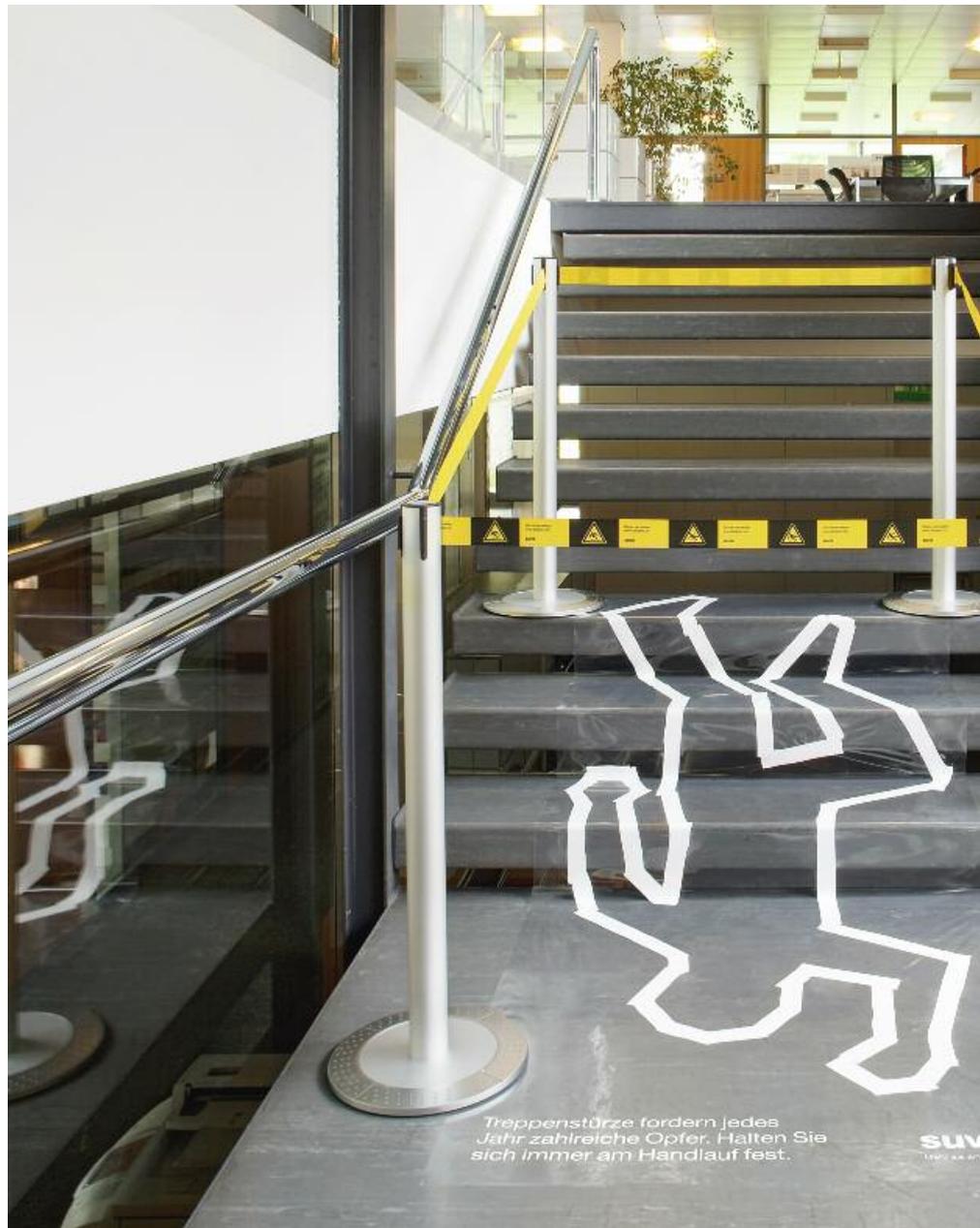
Depuis le lancement de la campagne «trébucher.ch», de nombreuses entreprises ont mené des actions pour éviter les accidents dus aux chutes et faux pas. La campagne répond visiblement à un réel besoin. Aujourd'hui, la Suva cible un nouveau thème clé avec un message clair: «Utiliser la main courante pour éviter des accidents». La plupart des chutes dans les escaliers pourraient en effet être évitées si la main courante était utilisée systématiquement.

En Suisse, environ 295 000 personnes par an se blessent en trébuchant, en glissant ou en tombant. Plus de la moitié des victimes sont des travailleurs. Les accidents de ce type sont souvent minimisés. A tort, car ils engendrent chaque année 950 millions de francs de coûts d'assurance et peuvent avoir des conséquences graves sur la santé.

Il y a un an et demi, la Suva a donc lancé la campagne de prévention «trébucher.ch». Son objectif: éviter 12 000 accidents en cinq ans et réaliser des économies d'environ 82 millions de francs qui reviendront aux entreprises assurées à la Suva et à leurs collaborateurs sous la forme d'une baisse des primes de l'assurance-accidents.

20 à 50 % d'accidents en moins

Les chutes et faux pas sont un problème qui concerne tout le monde. Dans de nombreuses entreprises, les faux pas constituent la première cause d'accident. Alors qu'ils étaient souvent minimisés ou considérés comme résultant de la faute de la victime dans le passé, ces accidents font aujourd'hui l'objet de mesures ciblées dans un grand nombre d'entreprises. Avec la campagne «trébucher.ch», la Suva aborde manifestement un point que celles-ci placent avec conviction au centre de leurs efforts en faveur de la sécurité. Les premiers résultats le montrent: en prenant des mesures concrètes contre les accidents dus aux chutes et faux pas, le nombre de ces accidents peut être réduit de 20 à 50 %.



Intervention à plusieurs niveaux

Dans la plupart des cas, les chutes et faux pas sont le résultat d'un enchaînement de facteurs différents. La campagne «trébucher.ch» vise donc différents niveaux d'intervention: les conditions dans l'entreprise (infrastructure), le comportement des supérieurs et des collaborateurs ainsi que la forme physique. Pour obtenir un effet durable, elle prévoit d'agir simultanément sur ces trois niveaux.

La première phase de la campagne consistait avant tout à attirer l'attention des entreprises sur le problème des

chutes et faux pas et à les inciter, à l'aide d'un premier train de mesures, à accorder l'attention nécessaire aux conditions internes. En effet, les accidents dus aux chutes et faux pas sont souvent la conséquence de sols défectueux, d'un éclairage insuffisant, de mauvaises conditions de contraste, etc.

Main courante: nouvel axe majeur de la campagne

Environ 25 % des accidents dus aux chutes et faux pas se produisent dans les escaliers. La plupart de ces accidents pourraient être évités si la main courante

était utilisée systématiquement. D'où la définition d'un nouvel axe majeur centré sur les mains courantes et les escaliers dans le cadre de la campagne «trébucher.ch». La Suva propose à ce sujet une nouvelle série de supports d'information et de moyens d'action (voir encadré).

Les mesures suivantes contribuent à réduire la fréquence des chutes et faux pas dans les escaliers.

- La main courante doit être bien visible et choisie dans une couleur contrastant avec l'arrière-plan. Si elle est nettoyée régulièrement et permet une prise en main agréable, vous incitez plus facilement vos collaborateurs à s'en servir.

- 85 % des accidents dans les escaliers se produisent au début ou à la fin des marches. Il est donc important de bien signaler les premières et les dernières marches ainsi que les paliers intermédiaires.

- L'éclairage de l'escalier revêt une importance primordiale. La bordure des marches doit être bien visible.

- Des marches antidérapantes et nettoyées permettent également d'éviter des accidents.

- Un escalier n'est pas un dépôt: tout objet entreposé peut provoquer une chute.

Les mains courantes doivent être montées correctement, contrôlées et entretenues. La Suva a élaboré une liste de contrôle qui vous aide à vérifier les mains courantes dans votre entreprise et à prendre les mesures appropriées (réf. 67185.f). Cette liste repose sur le commentaire de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail.

«OLT 4, art. 9 Construction des cages d'escaliers et des couloirs

⁴Les escaliers, les passerelles et les paliers non entourés de parois seront pourvus d'une balustrade de chaque côté. Les escaliers placés entre des parois seront pourvus d'une main courante des deux côtés. Si l'escalier est d'une largeur inférieure à 1,5 m, une main courante suffit.»

Ce module de sensibilisation des collaborateurs peut être commandé auprès de la Suva.





Ces nouvelles affiches sur le thème des mains courantes existent en différents formats disponibles gratuitement auprès de la Suva.

D'autres dispositions sont contenues dans les normes SIA 358 et 500.

Des chiffres éloquentes

Parmi les assurés LAA, 24 % en moyenne de tous les accidents professionnels sont dus à des faux pas, des glissades et des chutes. Ils représentent le type d'accident professionnel le plus fréquent en Suisse.

Ce type d'accident est aussi très cher. Si l'on considère des cas moyens, un accident dû à une chute ou un faux pas engendre 1,5 fois plus de coûts d'assurance qu'un accident professionnel. Et si l'on ajoute à ces prestations d'assurance les coûts induits pour l'entreprise à la suite de l'absence du collaborateur, on obtient un montant moyen de 15000 francs par chute ou faux pas.

En faire un thème récurrent

Le nombre d'accidents dus aux chutes ou faux pas ne peut être réduit par une action d'information unique et ponctuelle: la campagne «trebucher.ch» propose un concept global qui permet aux entreprises de réexaminer régulièrement et à long terme les thèmes de sécurité majeurs. Les trois niveaux d'intervention cités (conditions, comportement et forme physique) sont pris en compte dans cette démarche. En assurant la mise en œuvre à long terme de la campagne au sein de l'entreprise et en impliquant activement les collaborateurs, les chiffres des accidents baisseront durablement.

La Suva vous recommande de procéder comme suit:

1. Démarrez la campagne avec le film «En bas» et évaluez ensuite avec les collaborateurs la situation telle qu'elle se présente dans votre entreprise (réf. DVD 368). Notre guide de préparation pour la séance d'information (réf. 88243.f) vous sera d'une grande utilité.
2. Définissez en commun des objectifs et des règles (par ex. se servir des mains courantes).

3. Accrochez nos affiches de prévention, disposez les cartes postales bien en vue et utilisez le nouveau module de prêt (illustré à la p. 35).
4. Organisez un safari-photo d'obstacles dans l'entreprise pour repérer les zones à risque de chutes et faux pas. Définissez les priorités avec vos collaborateurs et éliminez les zones à risque. Prévoyez, dans la mesure du possible, de mettre en place une centrale d'annonce.
5. Contrôlez l'éclairage, les accès aux escaliers, les contrastes dans les cages d'escaliers ainsi que les mains courantes à l'aide de notre nouvelle liste de contrôle.
6. Déterminez ensemble d'autres thèmes prioritaires tels que les mesures en cas d'intempéries (déblaiement de la neige, port de chaussures adéquates) ou l'ordre dans l'entreprise.

La description détaillée de ces points figure dans la publication Suva «Guide de préparation d'une action contre les chutes et faux pas dans l'entreprise» (réf. 88247.f). Vous trouverez en outre une vue d'ensemble de tous les moyens d'action de la campagne «trebucher.ch» sur www.suva.ch/trebucher.

Les nouveaux moyens d'action sur le thème des mains courantes

Module de prêt «Scène d'accident»: une action exceptionnelle pour inciter vos collaborateurs à utiliser la main courante. Description du module, publication Suva 88260.f (uniquement en téléchargement).

Utiliser la main courante pour éviter des accidents: guide de préparation d'une action dans l'entreprise. Publication 88259.f (uniquement en téléchargement).

Affiches sur le thème des mains courantes pour différents groupes cibles (bâtiment, monteurs, général) proposées dans plusieurs formats: réf. 77222.f à 77228.f.

Liste de contrôle «Stop aux chutes et faux pas dans les escaliers: mains courantes»: réf. 67185.f.



Thomas Hilfiker,
conseiller en communication
et en marketing,
elva solutions, Meggen

■ Il suffit de peu pour faire beaucoup

La 11^e Journée des organismes responsables de la CFST, qui s'est tenue à Bienne le 4 mai 2011, a été entièrement consacrée au thème de la maintenance. Plus de 180 participants, représentants de solutions par branches ou d'organes d'exécution cantonaux ou fédéraux et de la Suva ainsi que de nombreux spécialistes des secteurs de la sécurité au travail et de la protection de la santé ont eu l'occasion d'échanger des expériences en s'informant sur les dernières tendances et campagnes en matière de prévention.



Ulrich Fricker, président de la CFST, ouvre la Journée des organismes responsables.

La Journée annuelle des organismes responsables a de nouveau été un succès complet. Nombreuses informations, échanges animés et ambiance attestant la motivation et l'engagement en faveur de postes et travail sûrs et sains, tels ont été les signes distinctifs de cet événement important. Après un bref exposé sur les modifications ou nouveautés légales actuelles, Ulrich Fricker, président de la CFST et président de Direction de la Suva, en est venu au

point principal: «L'efficacité d'un système est renforcée par le fait qu'il se concentre sur l'essentiel».

Maintenance affichée

Le secrétaire principal de la CFST, Serge Pürro, a créé la surprise: en tant qu'animateur, il n'avait pas eu une minute à lui et s'est présenté au public en arborant une salopette, un tee-shirt rouge



Après son entrée en matière, Ulrich Fricker confie la direction de la rencontre à Serge Pürro, secrétaire principal de la CFST. La salopette et les chaussures de sécurité que celui-ci arbore sont en parfaite adéquation avec le thème de la journée.



Uwe Schüttler, responsable de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement de la Division CFF Voyageurs, remet à Serge Pürro un gilet de sécurité lors de son exposé.



Erwin Buchs, organisateur de la rencontre et chef du service spécialisé MSST, tient l'exposé d'introduction sur la campagne concernant la maintenance.



Xaver Bühlmann, du secteur industrie, arts et métiers de la Suva, explique le thème de la maintenance dans le cadre de la «Vision 250 vies».



Urs Hof, Inspection fédérale du travail, SECO, présente la nouvelle brochure CFST «L'accident n'arrive pas par hasard!» destinée aux entreprises de services.



Daniel Jakob, ASPBP, Berne, présente la solution de branche MSST en ligne pour le secteur de la boulangerie-pâtisserie.



Mathis Brauchbar, directeur d'advocacy ag, explique les objectifs et les résultats de la campagne CFST «Prévention au bureau».



André Sudan, ingénieur de sécurité, CFST, explique le fonctionnement des directives en ligne pour la sécurité au travail.



Regard sur la salle du Kongresshaus CTS, à Biel





Rolf Zimmermann, PERCO, LARAG AG, explique la maintenance des véhicules utilitaires.

éclatant ainsi que les dernières chausures de sécurité de la Suva, une apparition réussie et en parfaite adéquation avec le thème de la journée. L'assemblée ne s'y est pas trompée, qui a gratifié l'intervention de Serge Pürro d'applaudissements nourris et de mines réjouies. Les thèmes de la matinée étaient pourtant loin d'être faciles: en Europe, un accident sur cinq survient lors des travaux de maintenance, et en Suisse, un tiers de ces accidents sont des accidents graves.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a donc lancé un programme européen de sensibilisation et de prévention. Erwin Buchs, chef du service spécialisé MSST et organisateur de la journée, a présenté les points phares du programme, auquel participe également la Suisse, et Xaver Bühlmann, du secteur industrie, arts et métiers de la Suva, a ensuite

exposé les différentes actions et mesures de la Suva dans ce domaine. Eduard Brunner, du SECO, et Alain von Holzen, de NSBIV, ont quant à eux décrit le programme de formation «Maintenance sûre», organisé conjointement. Grâce au soutien financier généreux de la CFST, ce programme est accessible à toutes les entreprises concernées et complète avec efficacité le plan de formation des responsables de la sécurité.

Exemples tirés de la pratique

Les participants ont pu suivre la maintenance «en direct» grâce à deux exemples tirés de la pratique. Uwe Schüttler, ingénieur de sécurité, a évoqué la maintenance des véhicules ferroviaires aux CFF, et Rolf Zimmermann, chargé de sécurité chez LARAG AG (Wil), celle des véhicules utilitaires.



Eduard Brunner, de la Direction du travail du SECO, et Alain von Holzen, de NSBIV AG, présentent le programme de formation dans le domaine de la maintenance.



Paul Boillat, Convention patronale de l'industrie horlogère, tient un exposé sur la recertification de la solution de branche dans l'industrie horlogère.



Pauses animées: Daniel Sigg, Inspection du travail SH; Franz Vock, KIGA BL; et Georg Aerni, AWA Zürich (de g. à dr.).



Serge Pürro, secrétaire principal de la CFST (tout à gauche) et André Sudan, ingénieur de sécurité à la CFST (tout à droite), remettent les prix aux heureux gagnants: Philipp Ritter, Suva; Daniel Christen, Ecoswiss; et Jürg Berchtold, Administration cantonale de Fribourg au milieu, de g. à dr.).



Parmi les spécialistes: Jakob Kuhn, Employés Suisse; Guido Bommer, Suva; Jürg Zellweger, Union patronale suisse, et Xaver Bühlmann, Suva (de g. à dr.).



Jean-Pierre Droz, beco Berne; Francis Arnoux, Juratec SA; Paul Boillat, Convention patronale horlogère, et Michel Byland, Suva Lausanne. (de g. à dr.)



Réseautage et échange d'expériences.



Ambiance détendue: Tanja Vitale, AEH; Martin Gschwind, Suva; Marianne Gallauer, Suva; Nikos Karathanasis, SVTI; Rolf Hofstetter, Suva(de g. à dr.).



Erich Janutin, secrétaire principal adjoint de la CFST, en conversation avec Marianne Gallauer, Suva.



Eduard Brunner, SECO, tente d'ouvrir le cadenas. Heinrich Bütikofer, vice-directeur SSE, le regarde avec intérêt.



Jutta Barmettler et Susanne Kunz, du secrétariat de la CFST, accueillent les invités.

Maintenance également au sens figuré

Les exposés de l'après-midi ont montré que la maintenance ne s'entendait pas uniquement au sens propre, mais également au sens figuré pour tous les travaux ayant trait à la prévention. Urs Hof, inspecteur fédéral du travail au SECO, a présenté la nouvelle brochure CFST «L'accident n'arrive pas par hasard!» destinée aux entreprises de services, remaniée dans le fond et dans la forme, ce qui constitue aussi une révision. Mathis Brauchbar, de l'agence advocacy, a quant à lui décrit tout de suite après les résultats encourageants de l'action «Prévention au bureau».

Directives en ligne pour la sécurité au travail

Ce n'est pas sans une certaine fierté qu'André Sudan, ingénieur de sécurité à la CFST, a présenté les nouvelles directives pour la sécurité au travail entièrement électroniques et disponibles sur Internet (www3.ekas.ch). Différents critères de recherche permettent d'accéder rapidement aux informations souhaitées ou de consulter les textes de loi correspondants. La tendance consistant à réduire la consommation de papier et à se tourner plutôt vers des solutions électroniques va donc sans s'interrompre. Les versions en ligne ont également fait leur apparition dans les solutions de branches; Daniel Jakob, de l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries, a montré l'application de sa branche: un outil très précieux, avant tout pour les petites et très petites entreprises.

Recertification des solutions de branches

Dans son deuxième exposé, Erwin Buchs a démontré que, au bout de dix ans, les solutions de branches pouvaient être mises à jour: «Pour être durablement sûres, les solutions MSST doivent aussi être révisées». Cette approche permet d'améliorer les bonnes solutions et de tirer les autres modèles de leur «léthargie». Un autre exemple tiré de la pratique a été cité par Paul Boillat, responsable de la santé et de la sécurité au travail de la Convention patronale de l'industrie horlogère, qui a connu un net recul du nombre d'accidents grâce à la solution de branche.

La clé de la réussite

Le petit concours spécialement conçu par la CFST pour le thème du jour a rencontré un vif succès. Après avoir reçu une clé, chaque participant a tenté de décadénasser trois caisses à outils. Outre la caisse à outils, les trois chanceux ont gagné un voyage avec la personne de leur choix sur le Jungfraujoch. Les heureux gagnants sont: Philipp Ritter, Suva, chef du secteur bois et collectivités publiques, Daniel Christen, directeur d'Ecoswiss, solution par branche de l'industrie chimique, et Jürg Berchtold, Administration cantonale de Fribourg, responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Ils pourront ainsi, comme l'espère Serge Pürro, avoir un aperçu symbolique des activités en cours dans le domaine de la prévention.



■ Nouveaux moyens d'information de la Suva

■ Maison de l'amiante: prévention en un clic

Savez-vous où il peut arriver de rencontrer de l'amiante dans les bâtiments anciens? Vous trouverez la réponse en allant faire un tour dans la Maison de l'amiante sur www.suva.ch/amiante. Il suffit d'un clic pour passer de la cave à la cuisine, par exemple, et découvrir les zones à risque ainsi que les mesures à prendre. L'amiante demeure un thème d'actualité pour de nombreux professionnels. Les artisans sont les premiers et les plus fortement exposés aux fibres d'amiante pendant les travaux de réparation, de rénovation ou de transformation dans les bâtiments construits avant 1990. Ils courent le risque d'inhaler des fibres libérées dans l'air et capables de pénétrer dans les poumons.

www.suva.ch/amiante



Maison virtuelle de l'amiante.

■ Huit règles vitales pour la maintenance

Les travaux de maintenance occasionnent de nombreux cas d'invalidité et de décès. Dans le cadre de la «Vision 250 vies», la Suva a élaboré huit messages de prévention avec le concours des représentants des employeurs et des travailleurs.

1. Planifier consciencieusement les travaux.
2. Ne pas improviser. Dire STOP en cas de danger pour la vie et la santé.
3. Arrêter et sécuriser l'installation.
4. Neutraliser les énergies résiduelles.
5. S'assurer contre les chutes.
6. Confier les travaux électriques à des pros.
7. Empêcher les incendies et les explosions.
8. Ventiler les locaux exigus.



Maintenance?
Arrêtez la machine!

Les entreprises disposent d'un dépliant illustré pour les travailleurs et d'un support pédagogique pour les supérieurs. Ce dernier contient des informations complémentaires pour la formation pratique des collaborateurs chargés d'appliquer les règles vitales.

– *Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations.*
Dépliant, 12 pages, réf. 84040.f

– *Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations.*
Support pédagogique, dossier comprenant 16 pages volantes,
réf. 88813.f

– *Jeu d'autocollants avec conseils de maintenance.* Réf. 77231.f

– *Étiquette «Maintenance! Installation bloquée par...».* Format 70 x 140 mm,
réf. 88262.f

– *Bloc Post-it «Maintenance».* Format 98 x 73 mm, réf. 88264.f

■ Utiliser la main courante pour éviter des accidents

La plupart des accidents dans les escaliers pourraient être évités en utilisant la main courante. La Suva vient d'élaborer une nouvelle série de supports d'information et de moyens d'action à ce sujet dans le cadre de la campagne «trébucher.ch» (à ce propos, voir également l'article à la page 34).

Affiches

Secrétaire

Affiche F4: réf. 77222.f

Affiche A3: réf. 77223.f

Ouvrier

Affiche F4: réf. 77224.f

Affiche A3: réf. 77225.f

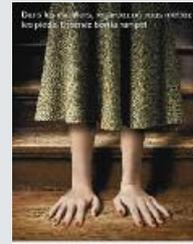
Monteur

Affiche F4: réf. 77226.f

Affiche A3: réf. 77227.f

Carte postale avec des conseils

Réf. 77228.f



Réf. 77222.f ou 77223.f



Réf. 77224.f ou 77225.f



Réf. 77226.f ou 77227.f



Réf. 77228.f

– Utiliser la main courante pour éviter des accidents.
Guide de préparation d'une action dans l'entreprise contre les chutes et faux pas dans les escaliers.
 Réf. 88259.f (uniquement disponible en téléchargement)

– Module de prêt «Scène d'accident». Sensibilisez vos collaborateurs au risque d'accident dans les escaliers.
 Réf. 88260.f (uniquement disponible en téléchargement)

– Liste de contrôle «Stop aux chutes et faux pas dans les escaliers: mains courantes». Liste de contrôle pour l'évaluation des dangers et la planification des mesures.
 4 pages A4, réf. 67185.f



Réf. 67185.f

Vous trouverez d'autres informations concernant les escaliers et les mains courantes sur www.suva.ch/trebucher.

■ L'électricité en toute sécurité

De nos jours, les utilisateurs ont tendance à considérer l'électricité comme sans danger. Nombre d'entre eux ont «oublié» que, pour être sûre, l'électricité doit s'utiliser et être manipulée en respectant les précautions d'usage. Pris dans le stress quotidien, il nous arrive souvent de sous-estimer les risques. Cette nouvelle brochure fait le point sur les phénomènes dangereux, les règles de sécurité et les connaissances de base nécessaires pour utiliser l'électricité en toute sécurité. Elle ne s'adresse pas aux électriciens de métier, mais aux «profanes» tels que les artisans qui utilisent chaque jour des appareils électriques. Elle est également destinée aux «vieux routiers» qui, du fait de l'habitude, ont eux aussi tendance à oublier les dangers de l'électricité.

L'électricité en toute sécurité. 20 pages A4, réf. 44087.f



Réf. 44087.f

■ Règles vitales pour le travail en forêt

Une quarantaine de personnes ont perdu la vie lors des travaux effectués en forêt au cours des dix dernières années. Le secteur forestier présente le risque d'accidents professionnels mortels le plus élevé. Pour améliorer la situation, la Suva a élaboré «Dix règles vitales pour le travail en forêt» avec le concours des représentants des travailleurs et des employeurs. Une stricte observation des règles préconisées permettra d'obtenir une nette diminution du nombre de cas d'invalidité et de décès. Les économies de coûts réalisées dans ce contexte profiteront à la branche forestière, car elles seront redistribuées aux entreprises sous la forme de primes d'assurance-accidents plus basses. Les «Dix règles vitales pour le travail en forêt» sont regroupées dans un dépliant illustré qui s'adresse à l'ensemble des professionnels de la forêt.

Dix règles vitales pour le travail en forêt. Dépliant, 14 pages, réf. 84034.f



Réf. 84034.f

■ Affichettes pour les entreprises

- *Tordez-lui le cou! L'alcool n'est pas sans danger – pour vous et vos collègues.*
Format A4, réf. 55294.f
- *Produits chimiques dangereux: un coup d'œil sur l'étiquette peut éviter le pire.*
Format A4, réf. 55296.f
- *Entrez en un seul clic: www.suva.ch/maison-amiante.*
Format A4, réf. 55298.f



Réf. 55294.f



Réf. 55296.f



Réf. 55298.f

■ En route avec Napo

Le nouveau film de Napo traite de la circulation et des transports dans les entreprises. Plein d'humour et de malice, Napo nous montre cette fois-ci comment éviter les accidents et améliorer la sécurité des transports internes. Ce film est une coproduction européenne sans paroles. Il convient aussi à la sensibilisation des collaborateurs sans connaissances de la langue pratiquée dans l'entreprise.

Film «Napo dans: Circulez, y'a tout à voir!». Durée: 11 min, réf. DVD 374.d/f/i



Réf. DVD 374.d/f/i



■ Offre de cours 2012

Souhaiteriez-vous accomplir une formation complémentaire dans le domaine de la sécurité au travail ou de la protection de la santé? Souhaiteriez-vous pouvoir conseiller un cours en ligne à l'un de vos collaborateurs? Vous trouverez la nouvelle offre de cours de la Suva sur www.suva.ch/cours. Le programme des formations proposées est également disponible en version abrégée de six pages sur papier.

Formation en sécurité au travail et protection de la santé. Offre de cours 2012. 6 pages A5, réf. 88045.f



Réf. 88045.f

■ Comment transporte-t-on les liquides facilement inflammables dans votre entreprise?

Le transport de liquides facilement inflammables dans les entreprises est une opération délicate. Le risque est particulièrement élevé lorsqu'un conteneur est endommagé et que des substances facilement inflammables s'en écoulent, pouvant provoquer des atteintes à la santé, des incendies et des explosions. La Suva vient de publier une nouvelle fiche thématique consacrée aux prescriptions de sécurité à observer pour le transport de liquides facilement inflammables à l'intérieur des entreprises. Cette publication vous permettra de faire un tour d'horizon des exigences requises en la matière.

Transport de liquides facilement inflammables au sein de l'entreprise. Fiche thématique 33038.f



Réf. 33038.f

■ Sécurité des produits

La Suva vient de rééditer plusieurs publications sur la sécurité des machines et des équipements de travail. La mise en pages a été modernisée et le contenu a été adapté à la nouvelle législation en vigueur, c'est-à-dire la loi sur la sécurité des produits (LSPro), l'ordonnance sur les machines (OMach) et la directive machines 2006/42/CE.

Deux publications sont destinées aux entreprises (acheteurs et utilisateurs d'équipements de travail):

- *Equipements de travail: la sécurité commence dès l'achat! Informations sur l'achat, la modification et l'extension de machines et autres équipements de travail neufs ou d'occasion. 20 pages A4, réf. 66084.f*
- *Comment acquérir des machines conformes aux règles de sécurité? (abrégé de la brochure 66084.f). Brochure d'information à l'usage des employeurs, des chefs d'entreprise et des acheteurs. 6 pages A4, réf. 66084/1.f*

La troisième publication s'adresse aux responsables de la mise en circulation (fabricants et importateurs d'équipements de travail):

- *Votre produit est-il conforme aux règles de sécurité? Brochure d'information à l'usage des fabricants, des importateurs et des commerçants. 8 pages A5, réf. 88256.f*



Réf. 66084.f



Réf. 66084/1.f



Réf. 88256.f

■ Fiches thématiques pour la branche de la construction

Les fiches thématiques suivantes peuvent être téléchargées sur www.suva.ch/waswo-f (fichiers pdf). Elles n'existent pas sous forme d'imprimés.

- *Travaux sur cordes. Réf. 33016.f.*
- *Travaux dans des zones exposées aux dangers naturels. Réf. 33019.f*
- *Platelages de ponts de ferblantier. Réf. 33021.f*
- *Paroi de protection de couvreur pour échafaudage de façade. Réf. 33022.f*
- *Parois de retenue sur le toit. Réf. 33023.f*
- *Toitures résistantes à la rupture ou à résistance limitée à la rupture. Réf. 33027.f*
- *Protections latérales constituées de filets de sécurité. Exigences. Réf. 33028.f*

Commandes

Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne
Fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51

Téléchargement ou commandes en ligne: www.suva.ch/waswo-f

Robert Hartmann, rédacteur, communication d'entreprise, Suva Lucerne

Un court-métrage de la CFST récompensé par un 1^{er} prix international

Un court-métrage de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST a reçu le 1^{er} prix lors du Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail qui s'est tenu à Istanbul. Organisé dans le cadre de cette manifestation, le Festival international du film et du multimédia salue ainsi les performances exceptionnelles accomplies dans le domaine de la prévention au poste de travail.

Lors du Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail qui s'est tenu cette année du 11 au 15 septembre à Istanbul, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST a remporté le 1^{er} prix avec son court-métrage intitulé «Headbanger». Des films du Brésil et du Royaume-Uni ont également reçu le premier prix. Au total, 232 créations provenant de 30 pays ont pris part à la compétition. Un jury international a évalué les films en fonction de différents critères tels que l'impact, le traitement du thème, l'impression générale et la production.

Le danger d'accident nous guette partout

Le film présente une scène de nettoyage dans une entreprise de services: un sol humide, glissant, sans interdiction d'accès, situé dans un hall d'entrée, directement devant l'accès aux ascenseurs. Une situation idéale pour une chute. Deux personnes parviennent toutefois à traverser facilement la zone dangereuse sans trébucher. Le pire arrive comme toujours à la fin. L'employé chargé du nettoyage est lui-même victime d'un accident. C'est une lampe mal fixée qui lui tombe sur la tête. Le message véhiculé par le court-métrage gagnant «Headbanger» est simple: les dangers d'accident nous guettent partout. Même aux endroits où l'on ne s'y attend manifestement pas.

Sensibilisation à davantage de sécurité au travail

La CFST a produit ce film en collaboration avec Agentur 01, une agence de communication située à Berne, dans le cadre d'une campagne pluriannuelle dont l'objectif est de sensibiliser avant tout un jeune public au thème de la sécurité au travail. Il s'agit d'une «vidéo virale» dont le contenu drôle et attrayant peut être visionné sur un téléphone mobile ou via YouTube, et qui peut être transférée aux personnes cibles. Le film a également été diffusé dans divers cinémas et par affichage dynamique (adscreens) dans les gares les plus fréquentées de Suisse. La CFST répond ainsi aux besoins et au comportement face aux médias de notre société de la mobilité.

La sécurité au travail nous concerne tous

La campagne de sensibilisation de la CFST a pour objectif de faire davantage prendre conscience que la sécurité au travail concerne tout le monde. Elle s'adresse ainsi de la même façon

aux collaborateurs qu'aux supérieurs. Grâce à des changements de comportement et à des mesures tant organisationnelles qu'en matière de technique de sécurité, les accidents pourront être évités avec succès. Le résultat est clair: une baisse des coûts, des primes ainsi que des jours d'absence et des collaborateurs en meilleure santé. La prévention est bénéfique pour tous.



Certificat remis à la CFST pour «Headbanger».

Tâches de la CFST

Responsables au sein de la CFST: Serge Pürro, Erich Janutin en collaboration avec le sous-groupe Communication de la CFST. Responsables au sein de l'agence de communication Agentur 01, Berne: Daniel Tobler et Urs Bänninger. Producteur: TopFuel Entertainment GmbH, Bern, responsables: Jürg et Matthias Kallen.

Informations complémentaires: www.cfst.ch.
(Films: <http://www.ekas.admin.ch/index-fr.php?frameset=117>)



«Headbanger»
1^{er} prix du Festival international du film et du multimédia 2011

■ Personnes, faits et chiffres

Lors de ses séances du 7 juillet et du 12 octobre 2011, la CFST a entre autres:

- Approuvé la solution de groupe d'entreprises «Sécurité du travail et protection de la santé» de La Poste suisse.
- Approuvé la solution de groupe d'entreprises «Sécurité du travail et protection de la santé» du groupe Valora.
- Examiné les questions en relation avec le projet «Remplacement de la banque de données d'exécution CFST» et avec l'affectation de l'organe d'exécution compétent pour la surveillance des prescriptions en matière de prévention des accidents.
- Adopté la directive pour l'enregistrement et la coordination des activités de prévention (CFST 6023).
- Pris connaissance de la liste des actions actuelles et en projet dans le domaine «sécurité et santé au travail» en Suisse.
- Recueilli des informations sur le projet «Formation inspection du travail».
- Pris connaissance en les approuvant des comptes spéciaux 2010 de la Suva concernant l'emploi du supplément de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels conformément à l'art. 87 LAA.
- Pris connaissance des informations de la Commission financière concernant la situation financière de la CFST dans l'optique de la planification à moyen terme pour les années 2012 à 2015.
- Adopté le budget pour l'exercice 2012.
- Adopté le financement conjoint du 8^e certificat de formation continue pour ingénieurs de sécurité «Risques et sécurité des systèmes techniques auprès de l'EPFZ».
- Délibéré sur la composition de la commission d'examen conformément au nouveau règlement d'examen pour spécialistes de la sécurité du travail.
- Adopté le programme des Journées de travail CFST des 9 et 10 novembre 2011 à Bienne.
- S'est réjoui du premier prix décerné le 15 septembre 2011 au court-métrage CFST «Headbanger» à l'occasion du 8^e Festival du film et du multimédia dans le cadre du Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, à Istanbul.

Qu'est-ce que la CFST? Brève définition

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) est une commission extraparlamentaire permanente de la Confédération active dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Comme la CFST est l'organe central pour la prévention des accidents et des maladies professionnels en Suisse, ses droits et ses obligations sont définis dans la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA). Par le biais de ses directives, elle se charge d'uniformiser l'application des prescriptions de sécurité dans les entreprises et de coordonner la répartition des moyens financiers. Dans son rôle de plaque tournante, elle veille à ce que les organes d'exécution, c'est-à-dire les inspections cantonales du travail, le SECO, la Suva et les organisations spécialisées, collaborent dans le sens d'un partenariat efficace. La CFST assume des tâches importantes d'information, de formation et de formation continue et exécute des programmes nationaux ou régionaux de promotion de la sécurité au travail. Ses décisions sont contraignantes à l'égard des assureurs et des organes d'exécution.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et l'organisation assureurs-maladie santé-suisse sont également des partenaires de la CFST.

En tant que commission, la CFST se compose de représentants des assureurs et des organes d'exécution, de délégués des employeurs et des travailleurs ainsi que d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique. Présidée par la Suva, son secrétariat est situé à Lucerne. Infos complémentaires: www.cfst.ch.



Prévention
au bureau

Lorsque les collaborateurs en ont plein le dos d'être assis.

Les problèmes de dos peuvent avoir de graves conséquences, également pour l'entreprise. En effet, les jours d'absence et les échéances reportées engendrent des frais et du stress. Nos modules de formation en ligne et nos brochures vous montrent comment favoriser la sécurité et la santé au bureau sans grand effort. Et avec notre concours, visiter notre site est doublement intéressant: www.prevention-au-bureau.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST